

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 37 (1966)

Heft: 4

Rubrik: Le 7 mai à Laufon : procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mai 1965 à Saint-Imier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le 7 mai à Laufon

C'est à Laufon que, le 7 mai, l'ADIJ tiendra son assemblée générale annuelle. Tout naturellement, elle s'est tournée vers ce chef-lieu de district jurassien situé sur cette ligne ferroviaire Bâle-Delémont-Bienne, qui lui est si chère.

Au moment où sonne l'heure du rachat du BLS par la Confédération, on peut espérer, en effet, que la ligne d'accès par le Jura profitera de l'opération. Mieux équipée, elle contribuerait au développement économique de tout le Jura et, notamment, de cette population industrielle du Laufonnais où l'on fabrique la chaux hydraulique, le ciment, les briques, les tuiles, la céramique, où les scieries, minoterie, papeteries œuvrent à plein rendement, où l'on travaille la soie et où l'on exploite en grand un calcaire de première qualité.

Cette région, où les vallées sont courtes et étroites, peu fertiles, sauf aux environs de Laufon, est en droit d'attendre beaucoup du rachat du BLS. Et c'est plus qu'un symbole si l'ADIJ, pour marquer ses assises annuelles, a demandé à M. Georges Grosjean, professeur à l'Université de Berne, de traiter le sujet « L'aménagement régional et cantonal dans nos conditions ».

C'est donc une journée instructive, passée au milieu d'une contrée industrielle et accueillante, que les membres de l'ADIJ vivront le 7 mai à Laufon, selon le programme suivant :

- 10.00 h. Assemblée générale.
- 11.15 h. Conférence de M. Georges Grosjean, professeur à l'Université de Berne, sur l'« Aménagement régional et cantonal dans nos conditions ».
- 12.00 h. Réception par la Municipalité.
- 12.30 h. Banquet.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Ouverture par le président.
2. Hommage à M. F. Reusser, président d'honneur.
3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mai 1965, à Saint-Imier.
4. Rapport annuel.
5. Reddition des comptes, rapport des vérificateurs, décharge au comité.
6. Budget et cotisations.
7. Revision des statuts.
8. Elections complémentaires au comité.
9. Nomination d'un vérificateur des comptes.
10. Nomination de membres d'honneur.
11. Programme d'activité (les membres qui désirent faire des propositions sont priés de les communiquer par écrit au président jusqu'au 30 avril).
12. Divers et imprévu.

I. Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mai 1965, à Saint-Imier

Présidence : M. René Steiner, Delémont.

Secrétaire : M. H.-L. Favre, Reconvilier.

Présents : 150 membres et invités.

1. Ouverture

Il est 9 h. 30 lorsque M. René Steiner ouvre l'assemblée générale, en présence d'une nombreuse assistance, réunie dans la Salle de spectacle de Saint-Imier. Il le fait en ces termes :

« En ouvrant cette assemblée, je désire rendre un dernier hommage à notre membre d'honneur, M. Marcel Henry, décédé le jour de Pâques, dans sa 81^e année. Marcel Henry a été membre du comité de l'ADIJ de 1932 à 1965, soit pendant trente-trois ans. Il y représentait la Municipalité de Porrentruy, membre fondateur de l'Association. Il a été un membre très actif, plein d'initiative et ardent à défendre ses idées et ses projets. Il s'intéressait particulièrement au tourisme, naturellement, puisqu'il était aussi membre du comité de Pro Jura, mais chez nous, ce qui lui tenait à cœur, c'étaient les relations ferroviaires et routières avec notre voisine, la France, la protection des sites et les questions d'horaire. Reconnaisant l'intérêt de son activité, son dévouement et ses mérites, l'assemblée générale du 11 juillet 1959, aux Breuleux, l'a nommé membre d'honneur.

» Je prie l'assemblée de bien vouloir se lever pour honorer sa mémoire et lui témoigner, dans une dernière pensée amicale, sa reconnaissance pour les services rendus à son Ajoie natale, au Jura et à l'ADIJ.

» Saint-Imier reçoit aujourd'hui l'ADIJ et ses invités. C'est le 6 juin 1953, il y a douze ans, que nous nous y sommes rencontrés la dernière fois. Nous y revenons cette année avec un manifeste plaisir.

» Dans ses « Cités et Pays suisses », Gonzague de Reynold a consacré tout un chapitre au Jura bernois. Il l'avait écrit avant 1914, l'avait intitulé « Chez les Princes-Evêques de Bâle » et l'avait dédié à Alfred Ribeaud, avocat, à Porrentruy. Gonzague de Reynold, qui vit encore, chargé d'années, avait un talent tout particulier pour caractériser un pays ou une région en quelques phrases riches de perspicacité profonde. Il avait le génie de la synthèse éblouissante. Du Vallon il disait « Le val horloger de Saint-Imier aboutit à La Chaux-de-Fonds et c'est presque une vallée neuchâteloise ». Un point, c'est tout. C'est peu dans un texte de vingt-six pages. Et pourtant, dans cette phrase vous avez l'essentiel. L'horlogerie, La Chaux-de-Fonds, l'un des deux pôles d'attraction, celui qui compte d'abord pour Saint-Imier, l'autre étant Bienne. La vallée neuchâteloise, c'est probablement par la réforme et par Chasseral qu'elle l'est. Saint-Imier et son vallon, c'est bien cela, une entité un peu à part dans le pays jurassien, une population qui a le sens des réalités, qui se suffit à elle-même et qui fuit les aventures et les chimères.

» Et pourtant c'est un pays rude et merveilleux, malgré l'ingratitude de sa terre. Ses paysages harmonieux et austères invitent les hommes à se rapprocher de la nature. Aussi le pays a-t-il fourni de nombreux naturalistes dont le renom s'est répandu dans le monde entier. Faut-il rappeler la mémoire des Gagnebin ? Aujourd'hui encore, Saint-Imier peut s'honorer d'avoir un savant naturaliste, c'est le Dr Charles Krähenbühl, dont les travaux remarquables font honneur à cette cité et au Jura.

» Gonzague de Reynold n'a pas dit un mot du passé historique du Vallon. Et pourtant nous trouvons à Saint-Imier une vieille tour toute déchiquetée, une église romane qui nous rappelle le saint qui a donné son nom à la cité. Saint Imier, venu de Lugnez, premier ermite et premier confesseur de la Suze. Si vous voulez connaître son histoire, lisez les trois volumes de l'ouvrage « Occident », écrit tout récemment par un autre savant de Saint-Imier, M. le curé Maxime Gorce. Nous savourons son étude à petites doses, tellement elle est richement documentée. C'est tout le Moyen Age, du milieu du VI^e au milieu du VIII^e siècle que nous revivons avec un sens de la présence presque surnaturel. Son auteur aussi fait honneur à Saint-Imier et au Jura.

» Mais Saint-Imier, c'est maintenant et avant tout l'horlogerie. Il y a cent vingt-cinq ans, c'était un village de cinquante feux, avec des maisons basses couvertes d'un toit qui descendait presque jusqu'au sol. On y fabriquait déjà des montres, mais aussi de la dentelle. Il y a cent ans, vingt-cinq ans plus tard, le village s'était transformé. Plus de fermes, plus de vergers. Des bâtiments hauts et allongés le long de rues parallèles. C'était devenu le Saint-Imier d'aujourd'hui dans ses grandes lignes. Son développement ressemble, en plus petit, à celui de La Chaux-de-Fonds, où les mêmes causes ont produit les mêmes effets. Les fabriques se sont multipliées, développées, agrandies, modernisées. Une population ingénieuse, laborieuse, entreprenante et sérieuse, s'y est développée tout au cours d'un siècle et demi et elle fournit aujourd'hui des chefs d'entreprise, des techniciens, des chefs d'atelier et des contre-maîtres, des ouvriers et des ouvrières très qualifiés en grand nombre. Tout ce monde produit, perfectionne, embellit. La montre fait la prospérité du pays, des montres inégalables en qualité quant au mouvement et quant à l'aspect extérieur. Il me semble que l'ADIJ se doit d'honorer les artisans d'une si brillante réussite et je m'acquitte de ce devoir avec toute l'humilité d'un profane.

» Saint-Imier, qui possède aujourd'hui son Technicum cantonal, est équipé pour préparer l'avenir et nous souhaitons à l'ensemble du Vallon de rester à la pointe du progrès et de pouvoir donner l'heure au monde entier jusqu'à la fin des temps.

» Mais, revenons dans cette salle, où les invités de l'ADIJ sont assez nombreux. Nous avons parmi nous :

» MM. Moine, conseiller d'Etat, Auroi, Kohler et Geiser, conseillers nationaux, Jeanneret, conseiller aux Etats, Imer, juge d'appel, Trœhler, procureur du Jura, Delaplace, Favre et Ribaut, députés, Jenni, secrétaire du Département de l'intérieur de Bâle-Ville, Viellard, premier vice-président de la Chambre de commerce de Belfort, Parrat, Sunier et Hirschi, préfets, Bosshart, président du tribunal, Niffeler, maire de Saint-Imier, entouré des membres du Conseil municipal in

corpore, Rollier, président du Heimatschutz suisse, Beuchat et Widmer, président et secrétaire de l'Emulation, Gorgé, président de Pro Jura, Lévy, représentant de l'ACS, Boillat, représentant du TCS, Simon, délégué de l'Institut jurassien, ainsi que les membres d'honneur de l'ADIJ, dont M. Frédéric Reusser, président d'honneur, et M. G. Mœckli, ancien conseiller d'Etat et aux Etats.

» J'adresse à tous nos invités, en votre nom, Messieurs les membres de l'association, des remerciements très chaleureux. Leur participation à des assemblées où il n'y a qu'à écouter ce qui se dit manque souvent d'attrait et de réconfort. Pourtant, Messieurs les invités, vous êtes venus nous apporter le réconfort de votre présence, vos encouragements et votre appui. Nous vous en sommes infiniment reconnaissants. Je vous souhaite de passer quelques heures agréables au milieu de nous et de prendre conscience que l'ADIJ suit une ligne de conduite droite et franche, dont rien ne pourra la faire dévier. Ce que nous voulons, c'est œuvrer pour donner à ce pays jurassien qui nous est cher tout ce dont il a besoin pour se développer harmonieusement et bénéficier des bienfaits d'une prospérité dans toutes ses parties, les cités et les campagnes, l'industrie et l'agriculture, les jeunes et les vieux, Nous voulons agir pour sauvegarder nos beautés et nos richesses naturelles. Mais avant toute chose, nous souhaitons que ce pays retrouve la paix.

» C'est dans cet esprit que je déclare ouverte la 39^e assemblée générale de l'ADIJ, en adressant encore mes remerciements bien sincères à ceux de nos membres qui nous font l'honneur de participer aujourd'hui à nos délibérations. »

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 2 mai 1964, à Porrentruy, a été publié dans le bulletin N° 4 d'avril 1965. La discussion est ouverte à ce sujet. La parole n'étant pas demandée, ledit procès-verbal est accepté tacitement.

3. Rapport annuel

Le rapport d'activité a paru dans le même bulletin. Il est examiné chapitre après chapitre, les membres étant invités à faire directement leurs remarques. Personne n'ayant demandé la parole, le président considère que le rapport est approuvé.

4. Reddition des comptes, rapport des vérificateurs, décharge au comité

Le caissier, M. H. Farron, rappelle qu'un résumé des comptes figure aux pages 114 et 115 du bulletin. Il est prêt à répondre aux questions qui lui seraient posées.

M. W. Wüst donne lecture du procès-verbal de la Commission de vérification et recommande à l'assemblée d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés, en adressant des remerciements et des félicitations au caissier pour son travail.

C'est à l'unanimité que l'assemblée accepte les comptes et en donne ainsi décharge au caissier et au comité.

M. Steiner saisit l'occasion d'adresser de chaleureux remerciements à ses collaborateurs du bureau ainsi qu'aux membres du comité et à ceux des commissions de l'ADIJ.

5. Budget et cotisations

M. Farron présente le budget pour 1965, établi sur des cotisations inchangées.

Administration	Fr.	Fr.
Fouritures de bureau et imprimés		2 000.—
Ports, téléph., frais du cpte de chèques		1 600.—
Abonnements et cotisations		1 800.—
Propagande		500.—
Travaux de bureau		3 000.—
Frais de séances		10 000.—
Indemnités		9 800.—
Location.		2 076.—
Divers		500.—
Cotisations	20 000.—	
Bulletin		
Administration et rédaction		4 500.—
Publicité	10 000.—	
Impression, clichés, ports		18 000.—
Abonnements	5 000.—	
Rendement des titres, intérêts et frais de banque	5 000.—	
Subventions		
Seva	40 800.—	
Etat	10 000.—	
Direction cantonale des chemins de fer	2 000.—	
BLS	150.—	
A des tiers		35 000.—
Commissions		10 000.—
Rendement de l'immeuble	5 000.—	
Amortissement		—.—
Excédent de dépenses	826.—	
	<u>98 776.—</u>	<u>98 776.—</u>

La discussion est ouverte sur ces propositions. Elle n'est pas utilisée et le budget pour 1965 est accepté tacitement. Les cotisations sont maintenues au tarif de l'an passé.



**Une montre Longines n'est pas seulement précise;
elle est belle dans ses formes et dans ses lignes**

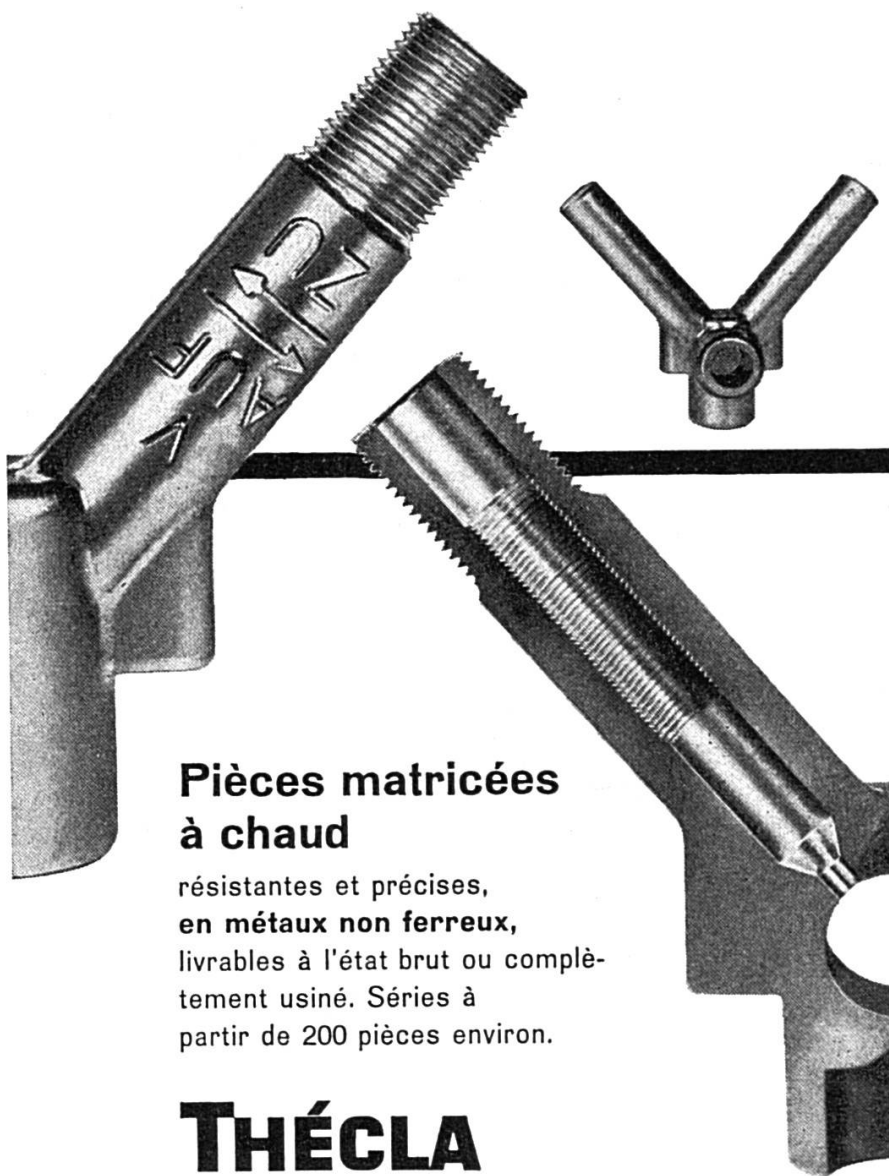
Prenez en main une montre Longines. Le boîtier, le cadran, les aiguilles, le bracelet même dégagent une impression de modernisme et de classicisme tout à la fois.

A votre poignet, une montre Longines n'indique pas seule-

ment l'heure exacte; elle témoigne de votre bon goût et de l'importance que vous donnez aux valeurs sûres; elle paraphe votre personnalité.

LONGINES
depuis 1867

Réf. 3418 Flagship*** - automatique - calendrier - étanche - or 18 ct Fr. 800.—. Réf. 3118 Même modèle, acier inoxydable Fr. 400.—. Réf. 7335 Or 18 ct Fr. 760.—. Réf. 7336 Même modèle, acier inoxydable Fr. 255.—. Réf. 7380 Or 18 ct. Fr. 449.—. Réf. 7381 Même modèle, acier inoxydable Fr. 260.—.



Pièces maticées à chaud

résistantes et précises,
en métaux non ferreux,
livrables à l'état brut ou complè-
tement usiné. Séries à
partir de 200 pièces environ.

THÉCLA

Société Anonyme,
Saint-Ursanne. Tél. 066-531 55

1290

6. Election du président et du comité

A la demande de M. W. Sunier, vice-président, l'assemblée renouvelle, par acclamations, la confiance témoignée à M. René Steiner et le confirme dans sa charge pour une nouvelle période de trois ans.

Après cette marque de gratitude, le président réélu remercie l'assemblée et l'assure de son entier dévouement.

Il est ensuite procédé à la réélection des membres du comité. M. Marcel Henry, décédé, sera remplacé par un représentant de la Municipalité de Porrentruy. M. Jean Gressot, préfet, à Porrentruy, est démissionnaire, pour raisons de santé.

A la suite de pourparlers avec la ville de Bienne, il a été convenu qu'elle aurait droit à un deuxième représentant au comité. M. Jean-Roland Graf, conseiller municipal, est proposé.

Personne ne désirant s'exprimer sur les propositions faites, le comité présenté est alors élu, en bloc, pour une durée de trois ans.

7. Nomination d'un vérificateur des comptes

Arrivée au terme de son mandat de deux ans, la commune de Courgenay est remplacée, sans opposition, par la ville de Delémont.

La Commission de vérification pour 1966 est donc formée de :

M. Waldemar Wüst, président permanent
Commune de Renan (ancienne)
Commune de Delémont (nouvelle)

8. Programme d'activité

Aucune proposition n'est parvenue au président. M. René Steiner résume le programme d'activité ainsi :

Le comité de l'ADIJ poursuivra l'exécution du programme d'activité présenté à l'assemblée générale du 2 mai 1964, à Porrentruy, dans tous les secteurs : législation, aménagement du territoire, équipement économique et social, protection de la nature et des sites. Il portera son effort principal sur l'amélioration des voies de communication et, en particulier, sur l'équipement de la ligne Bâle-Bienne en double voie sur tout son parcours.

Notre point de vue sur l'amélioration des voies de communication étant largement connu, il est décidé de ne pas voter de résolution.

Cependant M. René Steiner précise ce qu'attend le Jura de l'amélioration de la ligne du BLS.

Il est bon de rappeler encore une fois le point de vue de l'ADIJ, qui est aussi celui des communes, membres de l'association et des milieux du commerce et de l'industrie. Ce point de vue est d'ailleurs aussi celui du gouvernement, mais la réalisation de nos revendications n'est plus de sa compétence. Il appartient à la Confédération de fournir au canton des garanties quant à l'équipement du BLS de Bâle à Brigue et aux CFF d'adapter leur programme de construction à la situation nouvelle que créera le rachat.

Les revendications de l'ADIJ

Depuis plus de trente ans, nous demandons :

- la mise en double voie du tronçon Aesch-Delémont et du tronçon Choindez-Moutier ;
- l'amélioration des conditions de trafic entre Moutier et Longeau ;
- la suppression de la surtaxe de montagne du Moutier-Longeau.

Au sujet de la double voie entre Aesch et Delémont, nos revendications se couvrent avec celles du canton de Bâle-Ville. Celui-ci avait offert aux CFF, pendant la crise des années trente, de leur construire l'infrastructure de ce tronçon comme travail de chômage. Les CFF ont refusé l'offre. Aujourd'hui des aménagements partiels ont été faits en vue de la double voie à Zwingen, Bärschwil et Liesberg. Les plans existent pour le reste des travaux. Plus de 90 trains circulent quotidiennement sur cette ligne. Les arrêts de service pour des croisements y sont nombreux.

Au sujet du tronçon Choindez-Moutier, où nous avons plus de 120 trains par jour, nous avons déjà fait de nombreuses démarches pour obtenir la mise en double voie de ces 6 km. de ligne. Les travaux ont figuré un certain temps au premier rang du programme de construction des CFF. Le code d'urgence a été modifié au profit d'autres secteurs du réseau national et la Direction générale des CFF nous a déclaré, il y a quelques années, que l'exécution des travaux n'avait pas de sens aussi longtemps qu'il n'y aurait qu'une voie entre Moutier et Longeau. Et pourtant les trains venant de Delémont peuvent à Moutier prendre trois directions différentes : Sonceboz, Granges-Nord ou Soleure. Mais l'amélioration des conditions de trafic entre Moutier et Longeau est de la compétence du BLS et non pas des CFF.

Au sujet des conditions de trafic entre Moutier et Longeau, nous reconnaissons que le BLS a fait, il y a quelques années, ce qui pouvait être réalisé dans les limites de ses moyens. Il a installé une station de bloc au milieu du tunnel. Les gares de Moutier et de Granges-Nord peuvent par conséquent expédier un second train avant l'arrivée du premier à destination. Cela a pour effet que, pour les trains circulant dans l'autre sens, la ligne est bloquée pendant 10 ou 15 minutes. Lors de la construction du tunnel, le Conseil fédéral avait exprimé le désir qu'il soit construit avec deux voies, comme le tunnel principal du Lötschberg. Pour le Lötschberg il avait versé 6 millions de francs à cette condition. Le Moutier-Longeau a été payé intégralement avec de l'argent français et le désir du Conseil fédéral, qui n'était appuyé par aucune subvention, est resté un vœu pie. Mais relevons que la construction de la ligne Moutier-Longeau avait un seul but, celui de créer une seconde ligne transalpine de Delle à Milan et Gênes, capable, pour la Compagnie de l'Est, de concurrencer le Gothard. Si, en 1918, l'Alsace n'était pas retournée à la France, il aurait fallu, depuis longtemps, équiper cette deuxième ligne transalpine et ses voies d'accès. Aujourd'hui le trafic, qui devait nous être amené par Delle, passe par Bâle et Bâle est devenue ainsi tête de ligne du BLS. La ligne de Delle

n'a pas perdu toute valeur. Il entre encore par là des trains pour l'Italie, et Delle prend souvent du trafic que Bâle ne peut pas accepter à cause de ses installations insuffisantes. Cette année la SNCF reconstruira la gare internationale de Delle. C'est certainement en vue d'y faire passer des trains. Le port fluvial de Bourogne, en construction à 8 km. au nord de Delle, nous amènera un trafic nouveau dans quelques années. L'Etat de Berne s'y intéresse et y acquerra une surface de terrain assez grande.

Au sujet de la surtaxe de montagne que les voyageurs payent sur le Moutier-Longeau, elle est de 100 % entre Moutier et Granges-Nord. C'est-à-dire que vous payez 20 km. de distance pour un parcours de 10 km. Nous demandons depuis plus de trente ans aussi que cette surtaxe soit supprimée. Le BLS n'a jamais pu renoncer à ce supplément de recettes. Et pourtant le Moutier-Longeau est certainement le tronçon le plus rentable du réseau de la compagnie. Cette attitude pouvait encore se concevoir lorsque financièrement l'existence du BLS était menacée. Les bénéficiaires du Moutier-Longeau compensaient dans une mesure appréciable les déficits du tronçon alpin. Aujourd'hui ils renforcent les excédents d'exploitation de la compagnie et permettent de réaliser de substantiels amortissements.

Lorsque l'arrêté fédéral sur le réajustement des tarifs entra en vigueur en 1959, nous espérions dans le Jura que nous pourrions en bénéficier également. Ce ne fut pas le cas. Alors que presque toutes les populations du canton desservies par des chemins de fer privés en ont tiré des avantages, en particulier celles de l'Oberland, les Jurassiens, eux, n'ont rien obtenu. L'arrêté ne leur était pas applicable. Le chemin de fer passait sous la montagne au lieu de passer par-dessus, et la longueur de la ligne était trop courte de quelques kilomètres.

Avec le rachat, la surtaxe de montagne disparaîtra. Mais cette perspective ne suffit pas à apaiser notre faim. Il faut que le rachat nous donne enfin ce que nous attendons depuis fort longtemps : un réseau ferroviaire bien équipé, de forte capacité, pouvant jouer le rôle naturel qui lui échoit, celui d'assurer tout le trafic qui lui revient entre Bâle et le BLS, entre Bâle et la Suisse romande, et cela dans les meilleures conditions possibles.

Le Jura bernois est séparé du Seeland et du Mittelland, ou si vous voulez de l'ancien canton, par la chaîne du Jura. Cette haute barrière ne peut être franchie dans le canton de Berne qu'en deux endroits :

- au Taubenloch, par une route insuffisante et une voie ferrée qui ne dessert pratiquement, pour le Jura, que le vallon de Saint-Imier et la vallée de Tavannes ;
- l'autre porte, c'est le tunnel de la Montagne de Granges, à simple voie. Il constitue un long goulet qui pèse lourdement sur l'établissement de l'horaire des trains et qui gêne considérablement l'aménagement des correspondances à Bâle et à Bienne.

Sur ce plan-là, celui des communications, Berne et le Jura ont aussi des relations qui sont loin d'être satisfaisantes.

Nous avons souffert de nombreux désavantages du fait que le Moutier-Longeau était une ligne privée. Il faut maintenant que le rachat nous apporte enfin des compensations.

Ce que doit représenter le rachat du BLS pour l'économie suisse, les CFF, et le canton de Berne

Le rachat du BLS par la Confédération et sa cession aux CFF visent un grand but. Je le rappelle. Il s'agit de mettre, dans la même main, nos deux voies transalpines afin d'augmenter sensiblement et durablement la capacité de notre réseau national en matière de trafic transalpin et de pouvoir continuer à jouer notre rôle de transporteurs pour nos voisins du nord et du sud de l'Europe.

Pour pouvoir jouer ce rôle, il est évident que le BLS doit être équipé de la double voie de Thoun à Brigue. Une bonne partie du travail est d'ailleurs déjà faite.

Mais cela ne suffit pas. Il faut encore que ses voies d'accès soient équipées en conséquence. A quoi servirait une ligne transalpine bien équipée si les trains ne peuvent pas lui être amenés dans de bonnes conditions ?

Je me permets de vous rappeler quelles sont ces voies d'accès pour nos deux lignes transalpines.

Pour le Gothard

- 1° Bâle - Hauenstein - Olten - Lucerne - Arth-Goldau, la principale ;
- 2° Bâle - Hauenstein - Aarau - Freiamt - Arth-Goldau, ; son équipement sera bientôt achevé ; elle évite la gare d'Olten, surchargée et le rebroussement de Lucerne ;
- 3° Bâle - Bötzingen - Othmarsingen - Arth-Goldau, en construction ; elle évite le Hauenstein très chargé ; en 1968 elle sera exploitée ;
- 4° Schaffhouse - Zurich - Zoug - Arth-Goldau.

Trois voies d'accès existent, une quatrième est en construction.

Les quatre sont nécessaires, parce qu'elles servent toutes encore à d'autres courants de trafic. Le Hauenstein, par exemple, relie aussi Bâle à Berne, à Interlaken, à Brigue et à Genève.

Pour le BLS

Vous n'avez, selon les conceptions actuelles des CFF, que la ligne du Hauenstein. La ligne par le Jura n'est pas encore prévue comme voie d'accès au BLS. Elle semble réservée aux relations entre Bâle et la Suisse romande. Et pourtant elle a deux têtes de lignes à la frontière, Bâle et Delle.

La ligne du Hauenstein, avec toutes ses tâches importantes, le Gothard, le BLS, la Suisse romande, est nettement insuffisante comme unique voie d'accès à un BLS bien équipé. Les conditions de trafic de la gare d'Olten ne seront pas améliorées avant longtemps. Par où le BLS recevra-t-il donc jusqu'en l'an 2000 les trains de marchandises

venant de Bâle ? Par la ligne Bâle-Bienne, à condition que sa capacité soit sérieusement augmentée. Elle peut l'être de 35 % au moins si elle est doublée sur tout son parcours, et des locomotives Ae 6/6 auraient raison de ses pentes de 15 % avec des trains de 1000 tonnes. Les travaux devraient être entrepris en même temps que la construction de la double voie sur le versant sud du BLS. Il reste encore la possibilité de relier Moutier et Thounne par le tunnel du Weissenstein et l'EBT.

S'il faut quatre voies d'accès à la ligne du Gothard, il en faut pour le moins deux à la ligne du BLS et ces voies d'accès doivent être d'un grand rendement. Cela est, pour le canton tout entier, d'un intérêt majeur. Mais cela l'est aussi pour la Confédération et les CFF.

Conclusion

Nous sommes persuadés que, cette fois, il y a concordance absolue entre les intérêts du Jura, ceux du canton, ceux des CFF et ceux de la Confédération. Sans deux voies d'accès équipées au départ de Bâle, un BLS nationalisé ne peut devenir une grande ligne de transit transalpine. Nous voulons bien un BLS nationalisé, à condition qu'il soit à grand rendement, depuis Bâle et depuis Delle aussi. Nous ne voulons pas qu'il reste l'enfant pauvre du réseau national.

Des applaudissements marquent la fin de cet exposé, approbation tacite du programme présenté.

9. Divers et imprévu

M. Virgile Moine, conseiller d'Etat, prend la parole pour remercier l'ADIJ de son travail en déclarant que ses soucis sont ceux du gouvernement. Il insiste sur la nécessité d'établir un ordre d'urgence. La priorité devrait être donnée à l'aménagement du réseau routier et ferroviaire, à l'épuration des eaux, à l'équipement scolaire et technique et aux hôpitaux.

Le représentant du gouvernement fait ensuite le point de la situation en ce qui concerne la reprise du BLS par la Confédération. La compagnie privée bernoise, qui fait actuellement de substantiels bénéfices d'exploitation, devra être reprise y compris le Moutier-Longeau et les lignes coexploitées (Neuchâtel-Berne, Gurbetal-Schwarzenburg, Spiez-Zweisimmen), lignes déficitaires. Les pourparlers débiteront bientôt sur le plan politique entre le Conseil-exécutif et le Conseil fédéral. Le Grand Conseil sera appelé à autoriser le Conseil-exécutif à vendre à la Confédération les actions du BLS que possède le canton (46 %).

Dans l'Oberland, une initiative a été lancée, qui demande que la vente du BLS à la Confédération soit décidée par le peuple et non par le Grand Conseil. Cette action, par l'incertitude qu'elle fait planer, complique la tâche des négociateurs bernois, affaiblit leur position et risque de retarder l'aboutissement de tout le projet, ce qui est fâcheux. Quoi qu'il en soit, la ligne du BLS doit être aménagée en grande voie transalpine à haute capacité. Le financement de ces travaux, devisés

à 350 millions de francs, ne saurait incomber au seul canton de Berne, qui n'est d'ailleurs pas placé financièrement pour le faire.

Puis M. Moine se livre à quelques considérations sur la politique énergétique du canton. Il signale que nos besoins en énergie électrique augmentent si rapidement qu'il devient de toute urgence de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement. Le gouvernement et les Forces Motrices Bernoises sont d'avis qu'il convient d'utiliser toutes les sources d'énergie hydraulique, tout en vouant une grande attention au problème de la production d'électricité dans les usines thermiques et atomiques. Une usine de ce genre est prévue près de Mühleberg. Il ne faut pas oublier que nous resterons tributaires de l'étranger pour les fournitures d'uranium. La production atomique d'énergie électrique est encore coûteuse.

M. Moine, très applaudi, termine son allocution en rendant hommage à l'objectivité et au sérieux travail de l'ADIJ.

Après avoir remercié M. Moine, le président lève la séance administrative et donne la parole à M. Roger Merlin, adjoint à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, à Berne.

L'orateur développe le sujet suivant : « La main-d'œuvre étrangère en Suisse. »

Cette conférence suscite un vif intérêt par sa brûlante actualité.

Le président :	Le secrétaire :
R. STEINER	H.-L. FAVRE

II. Rapport d'activité

1. Introduction

Une fois de plus, dans le Jura comme dans l'ensemble de la Suisse, on a travaillé à plein régime durant l'année qui vient de s'écouler. Le souligner devient presque une redite. Toutefois, il faut noter, à ce propos, que l'économie nationale a été caractérisée, en 1965, par une légère baisse de l'emploi dans l'industrie et l'artisanat.

Cette légère réduction résulte probablement de l'arrêté du Conseil fédéral limitant et réduisant l'effectif des travailleurs étrangers, mais elle est due aussi au fait que l'activité conjoncturelle est devenue moins intense. Néanmoins, une forte tension se manifeste toujours sur le marché du travail en ce sens que le nombre des places vacantes dépasse de plusieurs fois celui des chômeurs complets.

Il convenait de rappeler ce fait au moment où l'on jette un coup d'œil rétrospectif sur une année économique qui, évidemment, fut dominée en Suisse par l'adoption des deux arrêtés fédéraux dans le domaine de la construction et dans celui du marché de l'argent et du crédit.

Indéniablement, on peut renoncer sans autre au premier puisque la situation dans le secteur de la construction s'est fortement modifiée par rapport à 1963. La demande a notablement diminué et l'on peut considérer actuellement que l'équilibre est presque atteint entre la demande et la capacité de construction.

En va-t-il de même de l'arrêté relatif au crédit qui vise à obtenir un meilleur équilibre entre le volume des investissements et l'épargne indigène et à freiner la formation de capitaux ? La fonction première de l'arrêté a permis de lutter efficacement contre l'afflux de capitaux étrangers qui, de 1960 à 1963, avait été la principale source d'inflation. C'est précisément en raison de l'instabilité de la situation politique mondiale et l'insécurité dans laquelle se trouvent de nombreuses monnaies que la prorogation de cet arrêté se justifie. En effet, la possibilité existe toujours de voir arriver en Suisse un afflux massif de capitaux étrangers.

Ainsi donc, grâce aux mesures prises par la Confédération, la trop forte mise à contribution de l'économie a fait place à une évolution plus calme et l'expansion s'est ralentie. Voilà des faits positifs auxquels il faut ajouter la diminution sensible des déficits de la balance commerciale et de la balance des revenus. Mais de fortes tendances expansionnistes existent encore dans le domaine des salaires ainsi que dans le secteur des pouvoirs publics. Et le renchérissement qui en résulte est aussi regrettable pour les consommateurs que pour l'économie suisse dont il menace la capacité de concurrence.

Il est vrai que l'indice des prix à la consommation ne saurait constituer, en Suisse, un constat de faillite de la lutte entreprise contre la surexpansion. Entre juin 1963 et juin 1964, la Suisse avait derrière elle quatre pays dont les prix à la consommation étaient plus stables que les siens : l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et la Suède. Aujourd'hui, la Suisse figure à nouveau en queue de liste, avec un accroissement de prix de 3,3 % derrière l'Allemagne (4 %), la France (4,3 %), la Suède (4,4 %), l'Italie (4,4 %), le Royaume-Uni (4,9 %), les Pays-Bas (7,1 %) et l'Autriche (9,4 %).

Ces chiffres, qui se passent de commentaires, ne sauraient pourtant constituer un oreiller de paresse. Il importe, en effet, que nos industries continuent à rationaliser toujours plus leurs moyens de production et leurs méthodes de travail. C'est là un impératif auquel on ne peut se soustraire en raison de la concurrence internationale et de la pénurie de main-d'œuvre.

On en est, d'ailleurs, très conscient dans le Jura. Et c'est pourquoi les chefs de nos industries mécaniques, horlogères, d'appareillages, qui savent bien que l'on vit encore en dehors des normes concentrationnaires mondiales, ont profité de l'année en cours pour moderniser leurs ateliers. Dans l'industrie de la fonte, par exemple, on en a immédiatement senti les effets. La production a augmenté de façon si sensible que l'on songe sérieusement à un agrandissement.

Une fois de plus, les commandes sont bien rentrées. Mais qu'on y prenne garde : pour que le label suisse garde son caractère d'infailibilité dans plusieurs de nos industries de pointe, il arrivera un jour où toutes les entreprises manufacturant un même produit auront intérêt à coordonner leurs efforts.

Même les agriculteurs et les viticulteurs n'échappent pas à cette règle ! On s'en est rendu compte, une fois de plus, dans ce secteur où l'on reste tellement tributaire du temps et où les conditions atmosphériques, en 1965, ont été très défavorables. Année de foin, année de rien. Telle fut, une fois de plus, la vérité mais, hélas, le foin abondant

était de qualité médiocre. La récolte de regain fut de mauvaise qualité. Quant au rendement des céréales panifiables, il fut inférieur de 10 à 30 %. Si les vignes furent assez chargées, par contre le raisin manqua de soleil et de chaleur en été et en automne.

Enfin, surcroît de difficultés : l'agriculture, qui a intérêt à la stabilisation des prix, a appuyé la politique anticonjoncturelle amorcée par le Conseil fédéral mais elle en a payé une partie des frais. Vu son énorme endettement, elle a été durement touchée par l'augmentation du taux d'intérêt causée par la pénurie des crédits.

Mais on ne saurait pour autant jeter le manche après la cognée. En 1950, 300 000 personnes travaillaient dans l'agriculture suisse. Quinze ans plus tard, il n'y en avait plus que 200 000, soit une diminution d'un tiers. Or, malgré cette diminution, la production est restée la même à cause de la mécanisation.

L'agriculture de papa a vécu. Tout comme notre industrie, elle se transforme pour suivre et faire face aux grandes échéances de la modernisation et de la rationalisation. Dès lors, on ose espérer en l'avenir.

2. Organes de l'association

a) Membres d'honneur

† Frédéric Reusser, président d'honneur de l'ADIJ, Moutier.
Georges Mœckli, ancien conseiller aux Etats, Delémont.
Henri Mouttet, D^r en droit, ancien conseiller d'Etat, Berne.
Arthur Oettinger, ancien secrétaire du syndicat d'initiative, Bâle.
Albert Comment, D^r en droit, juge fédéral, Lausanne.
Virgile Moine, D^r phil., conseiller d'Etat, Berne.
Henri Weibel, ancien instituteur, Saint-Imier.
René Steiner, directeur du Collège, président central de l'ADIJ, Delémont.
Henri Farron, ancien commandant d'arrondissement, Delémont.

b) Comité

R. Steiner, directeur du Collège, Delémont, président.
W. Sunier, préfet, Courtelary, vice-président.
H. Farron, ancien commandant d'arrondissement, Delémont, caissier.
H.-L. Favre, directeur de l'Ecole secondaire, Reconvilier, secrétaire.
P. Andrey, entrepreneur et maire, La Neuveville.
E. Baumgartner, ancien maire, Bienne.
M. Beuret, maire, Le Bémont.
H. Bühler, conseiller municipal, Tramelan.
W. Daetwyler, conseiller municipal, Saint-Imier (jusqu'au 30. 9. 65).
E. Delaplace, professeur, Saint-Imier.
A. Gobat, député, Tavannes.
J.-R. Graf, conseiller municipal, Bienne.
M. Hänni, installateur électricien, Delémont.

douloureux...



un tour de reins

dangereux...



la tour de Pise

désagréable...

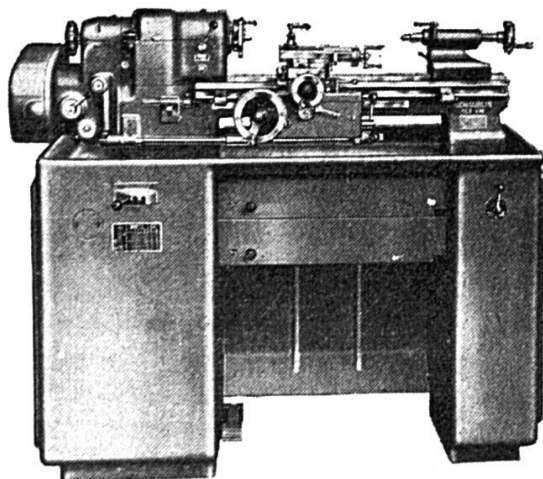


attendre son tour

Idéal...

un tour

SCHAUBLIN



FABRIQUE DE MACHINES SCHAUUBLIN S.A. BÉVILARD-SUISSE

1291



Entre amis
une bonne
Bière

1293

LOSINGER + CO. S.A.

Entreprise de travaux publics

DELÉMONT
Téléphone (066) 212 43

Travaux de route

Revêtements bitumineux
et traitements superficiels
à l'émulsion de bitume

TAPISABLE pour reprofilage
d'anciennes routes

Pavages - Asphaltages

Travaux d'isolation

Béton armé



1296

H. Huber, conseiller d'Etat, Berne.
 G. Mœckli, ancien conseiller aux Etats, Delémont.
 V. Moine, D^r phil., conseiller d'Etat, Berne.
 F. Montavon, avocat, Moutier.
 A. Oettinger, ancien secrétaire du syndicat d'initiative, Bâle.
 F. Reusser, président d'honneur, Moutier.
 G. Riat, D^r pharm., conseiller municipal, Delémont.
 A. Salomoni, ingénieur forestier, Moutier.
 F. Savoye, directeur, Saint-Imier.
 A. Segginger, ancien secrétaire communal, Laufon.
 E. Stettler, vice-directeur, Granges.
 C. Zimmermann, vice-préfet, Saignelégier.
 J. Schaller, professeur, Delémont, représentant de La Jurassienne.
 O. Schmid, préfet, La Neuveville, représentant de Pro Jura.

c) Commissions

Commission pour la protection de la nature : R. Baumgartner, D^r ès sciences, professeur, Delémont.
 Commission d'urbanisme et de protection des sites : J. Christe, instituteur, Courrendlin.
 Commission de tourisme pédestre : O. Stalder, directeur, La Neuveville (Commission mixte avec Pro Jura).
 Commission sociale : W. Sunier, préfet, Courtelary.
 Commission des affaires communales : H. Landry, maire, La Heutte.
 Commission scientifique : H. Liechti, D^r phil., inspecteur des écoles secondaires, Porrentruy.
 Commission agricole : E. Lœffel, ing. agron., La Neuveville.
 Commission forestière : W. Schild, conservateur des forêts, Delémont.
 Commission routière jurassienne : H. Farron, ancien commandant d'arrondissement, Delémont (Commission mixte avec Pro Jura, ACS et TCS).
 Commission des horaires : R. Steiner, directeur du Collège, Delémont.
 Commission de la formation professionnelle : M. Hänni, installateur, Delémont.
 Commission du trafic nord-sud : R. Steiner, directeur, Delémont.

d) Effectif des membres

Le nombre de nos membres et adhérents se présente comme suit au 31 décembre 1965 :

9	(10)	membres d'honneur ;
116	(116)	communes municipales et bourgeoises ;
74	(73)	sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou économique ;
134	(138)	entreprises industrielles et commerciales ;
542	(541)	membres individuels ;
533	(557)	adhérents par abonnement au bulletin ;
1408	(1435)	au total.

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.

3. Administration

a) Séances

Le comité a tenu deux séances en 1965 et le comité directeur s'est réuni quinze fois durant cette année.

b) Délégations

L'ADIJ s'est fait représenter : au Comité de la Fédération des sociétés du Pied-du-Jura (11 janvier), à la Séance de l'Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie, à Bienne (20 janvier), à la Conférence des horaires, à Berne (22 janvier), à la Séance de la Commission d'étude de vente du BLS, à Berne (23 mars), à l'Assemblée générale de l'ARPEA, à Lausanne (Association romande d'épuration des eaux et air) (20 février), à la Foire de Bâle (24 avril), à la Séance de la Commission du port de Bourogne, à Porrentruy (30 avril), au Comité de la Fondation des bourses, à Moutier (3 mai), à l'Assemblée du Touring-Club, section Jura, à Courrendlin (22 mai), à l'Assemblée générale du Heimatschutz bernois, à Bönigen (23 mai), à la Commission du trafic nord-sud, à Bienne (26 mai), à l'Assemblée de la Chambre de commerce bernoise, à Douanne (1^{er} juin), à l'Assemblée de la Société jurassienne d'Emulation, à Saint-Imier (5 juin), à l'Assemblée du Télésiège Nods-Chasseral, à Nods (12 juin), au Groupe d'aménagement cantonal, à Langenthal (12 juin), à l'Assemblée générale de la BEAG, à La Neuveville (14 juin), à l'Assemblée de l'Association pour la protection des eaux du nord-est de la Suisse, à Bienne (19 juin), à l'Assemblée de Pro Jura, à Tramelan (19 juin), à la Journée du Tir jurassien, à Tramelan (26 juin), à l'Assemblée générale de la Société du Musée, à La Neuveville (10 juillet), au Concours hippique national, à Tramelan (30 juillet), au Marché-Concours de Saignelégier (8 août), à la Course de côte Saint-Ursanne - Les Rangiers, à La Caquerelle (20 août), à l'Assemblée de Pro Jura, à Saignelégier (septembre), à la Séance de la Commission du libre parcours dans les Franches-Montagnes, à Saignelégier (16 septembre), à la 46^e Journée jurassienne des samaritains, à Tavannes (26 septembre), à la Séance du Comité du fonds d'entretien du Schlossberg, à La Neuveville (14 octobre), à l'Assemblée de l'Institut jurassien, à Delémont (20 octobre), à l'Assemblée générale de l'Université populaire jurassienne, à Saint-Imier (13 novembre), à la Manifestation du 150^e anniversaire Jura/Berne, à Berne (18 novembre), à la Manifestation du 150^e anniversaire du Jura bernois, à Saint-Imier (21 novembre), à la Séance des bureaux des quatre associations jurassiennes, au Château de Domont (24 novembre), à l'Assemblée générale de l'Ecole jurassienne de musique, à Delémont (27 novembre), au Comité d'action du BLS, à Berne (8 décembre).

c) Relations avec d'autres groupements

L'ADIJ est affiliée aux organisations suivantes :

Conférence cantonale des horaires.
Fédération des sociétés du Pied-du-Jura.
Loterie cantonale « Seva ».

Association bernoise du tourisme pédestre.
Ligue suisse pour la protection de la nature.
Association cantonale bernoise pour la protection de la nature.
Ligue suisse pour la protection des sites (Heimatschutz).
Société cantonale d'économie et d'utilité publique.
Société pour l'entretien du Château du Schlossberg.
Association pour le plan d'aménagement national.
Chambre de commerce française en Suisse.
Chambre de commerce suisse en France.
Bernische Erdoel AG.
Comité suisse pour le port de Bourogne.
Pro Doubs.
Fédération suisse du tourisme.
Association romande pour la protection des eaux (ARPEA).

L'ADIJ est en relations amicales, régulières ou occasionnelles, avec les sociétés ou organisations suivantes :

Société jurassienne d'Emulation.
Société jurassienne de développement Pro Jura (avec représentation réciproque au comité).
Université populaire jurassienne.
Syndicat d'initiative de Bâle.
Heimatschutz bernois.
Chambre de commerce Bienne-Jura.
Chambre de commerce de Bâle.
Chambre de commerce de Belfort.
Société pour la protection des rives du lac de Bienne.
Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz.
Office suisse d'économie forestière, Soleure.
Société de géographie et d'ethnologie de Bâle.
Société de développement de Saint-Ursanne (avec représentation réciproque au comité).
Fondation du Vieux Bellelay.
Conférence économique du trafic romand.
Commission cantonale pour le maintien et le développement d'entreprises industrielles et artisanales dans le canton de Berne.
Comité de restauration de la Collégiale de Saint-Ursanne.
Société suisse de spéléologie, section du Jura.
Commission de l'étang de la Gruère.
Commission cantonale pour l'étude des questions relatives au libre parcours dans les Franches-Montagnes.
Commission cantonale d'experts pour l'examen des problèmes du tourisme.
Comité régional pour la défense des intérêts économiques de la vallée de Tavannes et environs (ADOR).
Caisse maladie « La Jurassienne », Cortébert.
Ecole jurassienne de musique, Delémont.

d) Finances

A la suite de trois exercices déficitaires, nos comptes bouclent, cette année, par un excédent de recettes. En voici l'explication :

Nous avons enregistré 54 160 fr. de subventions, dont 40 810 fr. des « Seva » 147-152, alors que les demandes de subventions accordées — ce qui est exceptionnel — sont restées bien au-dessous des prévisions, soit 19 040 fr. 60.

La comparaison des comptes de 1964 et de 1965 présente peu de différences.

Administration

- 680 fr. 65 de plus sous fournitures de bureau et imprimés ;
- 195 fr. 80 de plus pour frais de chèques, ports et téléphone ;
- 63 fr. 20 de plus pour abonnements et cotisations ;
- 339 fr. 25 de plus pour la propagande. Notre memento est très apprécié, de plus en plus demandé et aussi plus largement diffusé gratuitement ;
- 341 fr. 65 de plus pour travaux de bureau ;
- 653 fr. 65 de moins pour frais de séances et délégations ;
- 50 fr. de moins pour indemnités ;
- 9063 fr. 40 de plus sous divers. Cette augmentation de dépenses provient d'une créance auprès de la Direction cantonale des chemins de fer.

Cotisations des membres

Produit total des encaissements en 1965 : 21 366 fr.

Ces recettes se répartissent ainsi :

	1964	pour 1965	1966
a) Communes et bourgeoisies	300.—	6 064.—	100.—
b) Sociétés d'utilité publique ou à caractère professionnel		2 365.—	20.—
c) Membres de l'industrie et du commerce		7 070.—	20.—
d) Membres individuels		5 417.—	10.—
	300.—	20 916.—	150.—
		21 366.—	

Les décisions prises en assemblée générale, en 1963 et 1964, pour le réajustement des cotisations de tous nos membres ont reçu partout un écho favorable. A l'exception d'une grande commune et de l'Orval avec lesquels nous sommes encore en discussion, communes, sociétés, membres collectifs ou individuels ont répondu avec beaucoup de compréhension, voire de générosité. Sortis des grands soucis financiers, il nous est infiniment plus facile de gérer une association dont les buts connus et très divers vont en augmentant sans se simplifier. D'autre part notre organisation du travail repose encore, comme dès le début, sur trois éléments : le bureau directeur, le comité et l'assemblée générale.

Plus on avance, plus il devient nécessaire d'envisager la création d'un organisme central permanent dont l'horaire soit semblable à celui des administrations.

Qu'on le veuille ou non, il faudra y parvenir, car l'on ne vit plus comme il y a trente-cinq ans, selon le régime de « la complaisance ». Il y a trop de responsabilités !

Bulletin

— administration et rédaction	813.60 de dépenses en moins ;
— publicité	441.60 de recettes en plus ;
— impression, clichés, ports	5 105.65 de dépenses en plus.

Cela est dû au fait qu'en plus de nos douze bulletins annuels, l'exercice 1965 comptabilise les frais du N° 12/1964.

Celui-là excepté, le coût moyen d'un bulletin, frais de port et table des matières non compris, revient à 1428 fr. le numéro. Entre le prix du N° 5 (891 fr. 60) et le prix du N° 7 (2776 fr.), il y a évidemment un gros écart, différence due à l'adjonction d'un hors-texte en couleur dans le N° 7. Si le coût moyen d'un numéro en 1965 est d'environ 200 fr. plus élevé qu'en 1964, cela est encore dû au fait que de nombreux tirages à part nous ont été demandés. C'est tout à l'honneur de la qualité des sujets traités, de la présentation de notre petit journal, de sa valeur et de sa large diffusion.

Les abonnements sont stationnaires.

En 1965, le compte boucle par un montant de 5194 fr. 70 de recettes. Celui de 1964 se soldait par un montant sensiblement égal de 5152 fr. 70.

Subventions : les principaux bénéficiaires sont :

	Fr.
— la Commission du tourisme pédestre	1800.—
— la Commission routière jurassienne	400.—
— le Marché-Concours de Saignelégier	800.—
— la paroisse de Sornetan	5000.—
— le Concours hippique national de Tramelan	1000.—
— l'Ecole jurassienne de musique	1000.—
— l'Association du Jura suisse, Olten	500.—
— le Fonds de bourses jurassien et biennois	2500.—
— Pro Jura (pour son rallye pédestre)	500.—
— l'Université jurassienne	500.—
— le Centre cadet jurassien de Sornetan	500.—
— M. Brahier Louis, agriculteur, Lajoux	500.—
— Mme Tanner Louise, à Mont-Soleil	460.—

Titres : en augmentation d'une action de la Société du télésiège Nods-Chasseral, soit 1000 fr. (pas encore reçue).

Immeuble de Moutier

Rendement net : 4741 fr. 95. Aux dépenses ne figurent que les frais officiels : eau, électricité, assurances, impôt communal, frais de gérance et d'entretien, total : 520 fr. 70.

L'immeuble est géré par la BPS, à Moutier.

L'actif du compte de l'immeuble se monte à 28 510 fr. 90, soit :

	Fr.
Solde sur c/c. BPS	12 510.90
1 obligation 3 1/2 ‰ BPS	6 000.—
1 obligation 4 1/2 ‰ BPS	10 000.—

Cet actif constitue une réserve spéciale dont l'emploi est réservé à l'immeuble. Il doit couvrir les réparations, transformations ou accidents éventuels.

Notre propriété est en ordre, soignée et très propre.

Les commissions

Elles ont absorbé pour leurs activités 12 197 fr. 55, dont voici le relevé par commission sans tenir compte des indemnités versées aux présidents ou secrétaires, ces dernières sommes figurant au chapitre des indemnités.

	Fr.
— Commission agricole	2563.—
— Commission sociale	844.35
— Commission d'urbanisme et de protection des sites	589.30
— Commission pour la protection de la nature	389.90
— Commission pour le trafic ferroviaire	838.—
— Commission pour le trafic nord-sud	3443.25
— Commission pour la formation professionnelle	2885.15
— Commission scientifique	644.60
— Commission des affaires communales	—.—
— Commission forestière	—.—

En terminant ce commentaire de nos comptes, il nous appartient de remercier tous ceux qui soutiennent nos efforts, estiment notre travail et nous encouragent à le poursuivre. Que tous, communes et bourgeoisies, industriels et commerçants, sociétés de tout caractère, membres individuels, abonnés ou sympathisants, trouvent ici, en toute simplicité, mais très cordialement, l'expression de notre reconnaissance.

4. Activité du comité

L'exercice 1965 a été, pour le comité, une année d'intense activité comme les précédentes. Le travail est accompli essentiellement par le comité directeur et les commissions. Le comité lui-même se réunit pour trancher les questions de principe, pour prendre position dans les affaires importantes et pour accorder les crédits nécessaires à l'activité du comité directeur et pour voter les subventions. Les commissions traitent les affaires qui sont de leur ressort.

Législation cantonale

Nous collaborons activement aux travaux de la Commission d'experts, instituée par la nouvelle loi sur l'encouragement du tourisme du 2 février 1964. Cette loi a introduit la taxe d'hébergement obligatoire. Le rendement de cette taxe est utilisé sous forme de contribution aux

frais d'installation et de mesures d'intérêt touristique. Pro Jura veille tout spécialement à ce que les régions touristiques du Jura prennent des initiatives en vue de leur équipement.

Question jurassienne

Il serait hasardeux d'affirmer que nous avançons vers une solution qui apaisera les passions et qui mettra fin à la division actuelle du Jura. Les propositions de la Députation jurassienne sont encore pendantes au Grand Conseil, les expertises n'étant pas toutes terminées.

1965 est l'année du 150^e anniversaire de la réunion de l'ancienne Principauté de Bâle au canton de Berne et à la Confédération. L'ADIJ a tenu à s'associer aux manifestations commémoratives de Berne et de Saint-Imier.

Développement du Jura

a) Aménagement régional

Nous collaborons aux travaux de « Regio Basiliensis », dans la mesure où ils peuvent favoriser le développement de la partie nord-est du Jura ; du Laufonnais tout spécialement.

Nous avons publié dans le rapport de l'année dernière la liste des communes ayant entrepris des travaux d'aménagement. Il s'est passé peu de faits nouveaux en 1965, de sorte que nous pouvons nous dispenser de reprendre cette liste dans le présent rapport. Toutefois, l'expérience nous apprend que les plans locaux ou communaux d'aménagement ne suffisent généralement plus. Le cadre communal est rompu dès qu'il s'agit de projets relatifs aux voies de communications, à l'épuration des eaux, à la destruction des ordures, à la création de nouveaux établissements scolaires du degré moyen ou d'établissements spéciaux.

Il serait certainement dans l'intérêt d'un développement harmonieux du Jura que de nouveaux groupes d'aménagement régional se forment. Nous avons déjà ceux de l'Orval et de Laufon-Thierstein (Berne et Soleure). Quand verrons-nous un groupe d'aménagement de l'Ajoie, de la vallée de Delémont, du vallon de Saint-Imier, des Franches-Montagnes ? Le moment est arrivé pour nos communes de s'unir régionalement pour confronter leurs besoins, leurs possibilités et pour rechercher les solutions les plus favorables à leur expansion et à l'assainissement de leur équipement.

b) Protection et épuration des eaux

Nous avons pris l'initiative de demander l'organisation dans le Jura d'une exposition sur la protection et l'épuration des eaux. Les travaux préparatoires sont en cours. Cette exposition aura lieu dans le courant de l'été 1966 à l'abbatiale de Bellelay. Elle sera organisée par l'Association cantonale bernoise pour la protection de la nature, la Direction cantonale des travaux publics, l'ADIJ et la Maison de santé de Bellelay. M. Henri Liechti, président de notre Commission scientifique, en assumera la direction.

c) **Raccordement à un réseau d'eau**

Nous sommes intervenus, par l'octroi d'une subvention, dans deux cas.

d) **Protection de la nature et des sites**

Nous avons participé aux travaux de la Commission de la Ligue suisse pour la protection de la nature, chargée de dresser l'inventaire des paysages et des sites naturels d'importance nationale qui méritent d'être protégés.

Cette commission a siégé dans le Jura bernois et neuchâtelois. Elle a retenu pour notre région les étangs de Bonfol, l'étang de la Gruère, Chasseral, les gorges de Douanne et l'île Saint-Pierre. Elle s'est intéressée aux nouveaux objets suivants : vallée du Doubs, Franches-Montagnes et les gorges du Pichoux. Ces trois propositions ont reçu un accueil favorable. Aucune décision n'a été prise à l'heure actuelle.

Activité économique

a) **Développement industriel**

Nous avons appris avec beaucoup de satisfaction que de nouvelles entreprises industrielles de chez nous avaient ouvert des succursales dans des régions agricoles.

b) **Agriculture**

Nous suivons de près les études et travaux qui se font aux Franches-Montagnes dans le double but de supprimer les accidents dus au libre parcours et d'augmenter la rentabilité des exploitations agricoles.

Les cantons d'Appenzell RI, de Vaud et de Fribourg s'intéressant au Centre du cheval, il n'est pas impossible que les Chambres fédérales reviennent sur leur décision qui fixait cette institution aux Franches-Montagnes. La population du plateau franc-montagnard serait satisfaite, mais elle devra renoncer aux avantages économiques que lui aurait procurés le Centre du cheval.

c) **Exploration du sous-sol**

L'activité de la section jurassienne de la Société de spéléologie nous intéresse toujours. Nous avons fourni à ce groupement de jeunes explorateurs les équipements nécessaires à leurs travaux.

Voies de communications

a) **Voies ferrées**

Une grande partie de notre activité a été consacrée au développement de la ligne Bâle-Bienne dans le cadre du projet de transfert du BLS à la Confédération.

Pour l'étude de la question, nous avons institué il y a quelques années une Commission d'étude spéciale. Nous renvoyons le lecteur au rapport d'activité de cette commission.

Nous avons également entretenu un service de presse spécialement affecté à cette question et nous sommes représentés au Comité d'action pour l'aménagement du BLS et sa cession à la Confédération. C'est en mars 1962 que l'idée d'un rachat du BLS par la Confédération a ressurgi après avoir sommeillé pendant une vingtaine d'années.

Le 5 mai 1962 à La Neuveville, l'assemblée générale de l'ADIJ votait deux résolutions, la première pour demander l'aménagement d'une seconde voie ferrée de transit entre Bâle et Domodossola, avec accès par Delémont - Bienne - Berne, donc une nouvelle ligne de transit complètement indépendante de la ligne du Gothard. La seconde résolution concernait la suppression de la surtaxe de montagne entre Moutier et Longeau.

En décembre 1965 le Conseil fédéral remettait son offre au Gouvernement bernois. La voici, telle qu'elle a paru en résumé dans la presse :

« Sur la base des négociations menées jusqu'ici, le Conseil fédéral a formulé l'offre suivante :

1. Reprise du BLS avec son actif et son passif moyennant une indemnité équivalant à 100 % du capital social.
2. Reprise des lignes coexploitées (BN - GBS - SEZ) avec leur actif et passif moyennant une indemnité correspondant à 5 % du capital-actions privilégié.
3. Application des tarifs des CFF dès la date de reprise des quatre entreprises
4. Le Conseil fédéral veillera à ce que l'aménagement et l'exploitation de la ligne du Lœtschberg, y compris la gare de Brigue et les lignes d'accès par le Jura, soient assurés conformément aux besoins du trafic considérés dans le cadre de la politique générale du pays en matière de transports. Il continuera à s'employer pour obtenir l'augmentation de la capacité des installations ferroviaires à Domodossola. »

Cette offre a été acceptée par le Grand Conseil bernois le 10 février 1966 par 131 voix sans opposition. L'initiative oberlandaise a été retirée le même jour. Il appartient maintenant aux actionnaires des quatre compagnies de chemins de fer privés en cause de se prononcer. Puis les Chambres fédérales en seront saisies et éventuellement le peuple suisse (référendum facultatif). Si tout marche comme nous le souhaitons, qu'obtiendrons-nous ? Dès la date du transfert à la Confédération et aux CFF : la suppression de la surtaxe de montagne entre Moutier et Longeau (diminution de 2 fr. du billet 2^e classe aller et retour pour toute course passant par le tunnel de Moutier-Granges) ; la ligne Bâle-Berne par le Jura sera raccourcie de 10 km-tarif ; on ne parlera plus de concurrence CFF/BLS entre Bâle et Brigue ; la ligne Bâle-Bienne-Berne est reconnue par le Conseil fédéral comme voie d'accès au BLS. C'est-à-dire que tous nos vœux seront réalisés, sauf un, la ligne Bâle-Bienne ne sera pas encore équipée sur tout son parcours de la double voie et nous ne savons pas quand les travaux seront entrepris. Mais cela, personne

ne peut le dire aujourd'hui, personne ne peut fournir des garanties quant à la date d'exécution des travaux. Le programme des travaux d'équipement des CFF sont établis, si nous sommes bien renseignés, jusqu'en 1972. Le tour de la ligne Bâle-Bienne viendra ensuite. Certains travaux ont déjà été exécutés, beaucoup d'autres sont projetés.

Il y a une certitude cependant qui peut et qui doit calmer notre impatience. Le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur de l'aménagement d'une seconde ligne de transit indépendante de celle du Gothard et nous pouvons être assurés que les CFF sauront l'utiliser et qu'ils devront l'aménager. Ne leur offre-t-elle pas la solution la plus rapide et la meilleur marché au problème de notre trafic transalpin ? L'augmentation du volume des transports fera hâter les travaux d'équipement. Les grands ouvrages d'art présentent toujours un certain danger. Si par suite d'un accident dû à des causes naturelles ou à l'exploitation, la ligne du Hauenstein devait être mise hors service pendant un temps plus ou moins long, il faudrait bien que le trafic transalpin passe ailleurs que par le Hauenstein. Pour le Gothard, il y a des solutions de rechange. Pour le Lötschberg il n'y en a qu'une, la voie du Jura, mais encore faut-il qu'elle soit en mesure de recevoir un trafic important, de nuit comme de jour. Pour qu'elle soit en mesure de recevoir ce trafic, il est indispensable de commencer par doubler la voie entre Moutier et Longeau, car dans les conditions actuelles, il n'est pas possible d'y faire circuler régulièrement des trains toute la nuit.

Le Jura peut donc être satisfait de l'offre du Conseil fédéral et s'attendre à voir se réaliser ses vieilles aspirations. Toute opposition au rachat ne peut que porter préjudice à nos intérêts.

b) Horaires

Depuis cette année, l'horaire des chemins de fer est en vigueur pour une période de deux ans. L'horaire actuel ne sera donc remplacé par un nouveau qu'en mai 1967. Aussi avons-nous décidé de ne plus attendre la mise à l'enquête publique du prochain projet d'horaire pour communiquer nos requêtes à l'administration cantonale. En date du 11 décembre 1965 nous avons fait parvenir nos vœux à la Direction cantonale des chemins de fer, c'est-à-dire à une époque où les travaux d'élaboration du nouvel horaire sont encore susceptibles d'être influencés d'une manière positive.

c) Trafic par Delle

Le trafic marchandises par Delle est en augmentation, tandis que le trafic voyageurs semble se maintenir au niveau des dernières années.

Nous suivons de près les efforts des compagnies privées, BLS, SMB et EBT en vue de ranimer le trafic par Delle.

d) Navigation fluviale

Nous avons été sollicités d'appuyer les démarches de la Communauté pour la protection de l'Aar tendant à s'opposer à l'aménage-

ment de cette rivière pour la navigation fluviale entre le Rhin et Yverdon. Le comité de l'ADIJ a estimé qu'une prise de position était en ce moment prématurée et il s'est réservé de soumettre éventuellement cette affaire à une prochaine assemblée générale. Le Jura est intéressé directement aux projets d'aménagement de l'Aar par Bienne et le district de La Neuveville. La position que la ville de Bienne prendra dans cette affaire ne peut pas nous laisser indifférents.

e) **Port de Bourogne**

Nous nous intéressons toujours au projet d'établissement d'un nouveau port fluvial à Bourogne. Ce port pourra donner toute sa mesure lorsque le canal du Rhin au Rhône par l'Alsace aura été aménagé au grand gabarit européen. La Chambre de commerce de Belfort tient à en faire un port franco-suisse. Aussi les autorités bernoises ont-elles acquis en 1965 une surface de terrain importante sur l'aire portuaire. Nous mettons actuellement en chantier une étude du marché en Suisse en rapport avec la future exploitation du port de Bourogne.

f) **Routes**

En ce qui concerne le réseau routier jurassien, nous renvoyons au rapport de la Commission routière.

La route Les Malettes - Outremont - Sur-la-Croix, dont l'ADIJ assume l'entretien avec les contributions des propriétaires, a fait l'objet de deux séries de travaux, la première, au printemps, dans la partie est de la route, 1500 m., la seconde, en automne, avec un détachement militaire, dans la partie ouest. Nos moyens financiers sont malheureusement insuffisants pour goudronner la route.

Urbanisme

a) **Monuments historiques**

Nous avons collaboré aux travaux de restauration suivants : la tour de Courrendlin, le temple de Sornetan, les églises de Saint-Brais, Courtedoux et Epauvillers.

b) **Restauration de la Collégiale de Saint-Ursanne**

Nous avons recommandé l'appel adressé par le comité des dons pour la restauration de la Collégiale de Saint-Ursanne. Nous ignorons à l'heure actuelle quel a été le succès de cet appel de fonds.

c) **Maison du Doyen Morel à Corgémont**

La maison du Doyen Morel à Corgémont est placée sous la protection de l'Etat. Sa propriétaire, Mme veuve D^r Eguet, cherche à la vendre, mais elle désire que cet immeuble ait une destination digne de son passé. Nous prêtons notre concours à Mme Eguet.

d) **Martinet de Corcelles**

L'ADIJ est propriétaire du martinet de Corcelles depuis une dizaine d'années. C'est l'un des trois seuls martinets qui existent

encore en Suisse. Le bâtiment dans lequel il se trouve sera vendu et le martinet doit trouver un autre toit. Mais nous tenons à ce qu'il reste dans le Jura et si possible à un endroit où il en existait un autrefois.

La Direction des usines de Louis de Roll est en principe disposée à le reprendre pour l'installer à Undervelier, aux Forges. Ce serait une excellente solution.

Plan social

A la demande de M. Henri Bourquin, adjoint à l'Office cantonal d'orientation professionnelle à Berne, nous avons prêté notre appui à la création d'un fonds de bourses jurassien et biennois.

Cette institution nouvelle a pris la forme d'une fondation. Elle a été créée le 27 janvier 1966 avec un capital inaliénable de 5000 fr. Elle a pour but d'aider les apprentis et les étudiants de familles peu fortunées à poursuivre l'apprentissage ou les études lorsque les subsides des pouvoirs publics, des institutions et des associations ne suffisent pas pour assurer l'achèvement de l'apprentissage ou des études. Elle intervient donc en dernier ressort lorsque toutes les autres possibilités sont épuisées.

Le fonds de roulement de la fondation sera alimenté par les contributions annuelles des donateurs, entreprises et particuliers.

Nous avons aussi commencé l'étude de la création d'un Centre social jurassien, semblable à celui qui fonctionne à Neuchâtel.

Commissions

Nous renvoyons aux rapports d'activité des commissions.

La Commission des affaires communales ne s'est pas réunie, parce qu'elle n'a pas de président, M. Landry n'ayant pas encore pu être remplacé.

Le président de la Commission pour la protection de la nature, M. le Dr René Baumgartner, est démissionnaire. Il n'est pas encore remplacé au moment de la rédaction de ce rapport.

Divers

Le memento 1966 est sorti de presse en mars. Il est de plus en plus demandé.

5. Activité des commissions

a) Commission agricole

Président : M. E. Læffel, ingénieur agronome, La Neuveville
Secrétaire : M. M. Ogi, expert, Bienne

La Commission agricole a tenu trois séances, dont une a été suivie d'une causerie sur le problème du libre parcours, par M. Georges Luterbacher, ingénieur agronome, à Prêles. Le bureau s'est réuni de nombreuses fois pour liquider les affaires courantes.

L'activité comprend tous les problèmes se rapportant à l'agriculture.

La commission se compose de vingt-cinq membres ; ils représentent les principales organisations de l'agriculture du Jura. M. Joseph Barthoulot, de Porrentruy, est décédé, M. Walter Moser, de Courrendlin, qui a quitté le Jura, a démissionné, et M. Henri Cuttat, directeur, à Courtemelon, a été nommé nouveau membre.

Aucun changement n'est intervenu dans la composition des sociétés affiliées.

L'activité de 1965 s'est déroulée selon le programme. Furent réalisées 18 journées de cours et 54 conférences. La Commission agricole a patronné et contribué à l'organisation de la plupart des cours et conférences organisés dans les milieux agricoles du Jura.

La journée d'informations agricoles a connu un beau succès. La conférence inscrite au programme était : « Problème de la politique commerciale suisse et agriculture », conférence de M. E.-F. Jeanrenaud, ingénieur agronome, délégué de l'Union suisse des paysans pour les questions internationales, à Brugg.

Il a été délivré huit diplômes à des ouvriers agricoles ayant servi le même patron plus de dix ans. Ci-dessous la liste des lauréats méritants :

	Années	Employeurs
Berdat-Gaignat veuve Julia	27	Farine-Marchand Jean, Montfaucon
Weber Ida	22	Kneuss Walter, Le Châtelet, Tavannes
Bourquard Joseph	27	Mahon Joseph, Saint-Brais
Villoz Aloïs	20	Bourgeoisie de Mervelier
Huguenin Georges	19	Orphelinat de Courtelary
Chapatte Marc	15	Quenet Maurice, Prépétitjean, Montfaucon
Gostely René	12	Giauque-Spart Max, Prêles
Clausen Walter	12	Comte Georges, Miécourt

Pour 1966, un programme très varié a été prévu en collaboration avec la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne. L'activité sera poursuivie dans le cadre qui nous est assigné. La diversité des tâches qui nous intéressent donne un champ d'activité toujours plus étendu.

b) Commission pour la formation professionnelle

Président : M. M. Hänni, électricien, Delémont

Secrétaire : M. R. Jardin, directeur de l'Ecole professionnelle, Delémont

La Bruyère, dont les écrits sont toujours une source de réconfort, nous enseigne : « Il y a de certains biens que l'on désire avec emportement et dont l'idée seule nous enlève et nous transporte : s'il nous arrive de les obtenir, on les sent plus tranquillement qu'on ne l'eût pensé ou on en jouit moins que l'on aspire encore à de plus grands. »

L'acquisition, la connaissance et l'exercice d'un métier sont de ces biens qui transportent l'individu et l'encouragent à persévérer. Des

soins éclairés et intensifs, des relations harmonieuses entre l'apprenti et l'éducateur (pédagogue ou patron) doivent s'imposer partout. L'apprenti ne doit jamais être considéré comme un ouvrier occasionnel, il est celui qui apprend et qui aspire à la perfection. Chaque éducateur est responsable de la qualification des futurs spécialistes.

C'est pour honorer ces derniers, que la Commission pour la formation professionnelle a organisé, pour la neuvième fois, la journée des apprentis méritants du Jura. Cette manifestation jurassienne eut lieu le samedi 26 juin 1965, dans la charmante cité industrielle de Tavannes. Dans son discours de bienvenue, le président central de l'ADIJ, M. René Steiner, a précisé : « Autrefois, un jeune homme faisait l'apprentissage de son métier. Il roulait ensuite un peu sa bosse pour voir ce qui se passait ailleurs. Il se mariait, s'installait pour la vie dans son commerce ou son entreprise et, jusqu'à la fin de ses jours, il mettait en valeur ce qu'il avait appris dans son jeune âge et s'assimilait assez facilement les quelques nouveautés qui s'imposaient. Aujourd'hui, il en va tout autrement. La fin de l'apprentissage n'est pas une fin en soi. C'est plutôt un commencement. Les connaissances professionnelles ne sont plus jamais complètement acquises. L'âge du perfectionnement dure toute la vie. Le meilleur outil qui vous reste, jeunes filles et jeunes gens, pour vous imposer, c'est l'esprit. Votre esprit doit rester mobile, ouvert, curieux. Pour qu'il le demeure, vous devez aimer votre métier et chercher à le perfectionner. Il n'y a plus de branches de l'activité humaine qui échappent à ce besoin de perfectionnement. »

M^e J. Schlappach, maire de Tavannes, sut parfaitement captiver l'attention de ses jeunes auditeurs. Après les avoir félicités pour le sérieux avec lequel ils ont accompli leurs études, M^e Schlappach déclara : « J'aimerais que chacun d'entre vous emporte de cette journée le sentiment qu'il est utile, qu'il est aussi une source d'enrichissement et d'exemple quelle que soit la position qu'il occupe ou les responsabilités qu'il assume. »

Besoin de perfectionnement, sentiment d'utilité, persévérance dans l'action, tels sont les conseils que notre commission pour la formation professionnelle s'efforce de dispenser chaque année.

M. Daniel Cetlin, conseiller d'orientation à Tavannes, membre de notre commission, apporta les encouragements du spécialiste et précisa : « Les enseignants et les patrons d'aujourd'hui font tout leur possible pour favoriser chez les jeunes un esprit d'étude et de travail qui donnera à la fin de l'apprentissage un nouvel élan vers un perfectionnement plus poussé. Les connaissances acquises à l'école professionnelle et dans la pratique sont toujours les rudiments de la profession ; l'art du métier pourra être appliqué seulement après plusieurs années d'expérience. »

MM. Steiner, Schlappach et Cetlin surent prouver avec art qu'une fois de plus la journée des apprentis méritants est un enrichissement et la juste récompense de jeunes talents.

La liste des trente lauréats choisis parmi plus de 700 jeunes filles et jeunes gens du Jura qui ont réussi leurs examens de fin d'apprentissage, a paru dans le bulletin N° 7 de juillet 1965. Les récompenses habituelles, diplôme de l'ADIJ, prix de 50 fr., sous forme d'un cadeau,

remboursement des frais de déplacement et collation furent très appréciés. De plus, la Municipalité de Tavannes remit à chaque apprenti méritant un cadeau souvenir.

La Commission pour la formation professionnelle s'est aussi vivement intéressée à la publication d'une brochure remarquable intitulée « Formation professionnelle », due aux talents et à la persévérance de deux de ses membres, les conseillers d'orientation responsables du Jura, MM. Tschoumy et Cetlin. Cette publication indique toutes les possibilités d'études, d'apprentissages qui sont offertes aux jeunes. On peut l'obtenir, pour un prix modique (grâce à la participation financière de l'ADIJ et autres généreux donateurs), auprès des responsables de l'orientation professionnelle.

Quant au travail futur, notre commission aura à s'occuper du perfectionnement de notre jeunesse. On sait aujourd'hui que l'intelligence est devenue la maîtresse du monde. Elle a permis les magnifiques succès scientifiques que nous admirons et apprécions. Notre vieux continent est devenu l'Europe de la jeunesse. Grâce aux efforts de la Commission pour la formation professionnelle, la jeunesse jurassienne aura sa place parmi les nations européennes avides de reconquérir leur suprématie mondiale.

Pour clore ce rapport, mentionnons encore deux nouvelles : l'une triste, l'autre heureuse. M. Hermann Hirtzel, membre fidèle et dévoué de notre commission nous a quittés pour un monde que l'on dit meilleur. M. Hirtzel qui connaissait bien les jeunes, nous a rendu d'appréciables services ; ses conseils étaient toujours très écoutés car ils étaient le reflet d'un bon sens inné. Nous garderons un excellent souvenir de ce précieux collaborateur.

La nouvelle heureuse, ce fut la nomination, à la Direction de l'Ecole normale des jeunes filles à Delémont, de M. J.-A. Tschoumy, précédemment conseiller d'orientation pour le Jura-Nord. Qu'il soit chaleureusement félicité pour cette haute marque d'estime, de consécration. Nous lui souhaitons une fructueuse activité dans l'intérêt des futures pédagogues et de la jeunesse jurassienne.

Comme chaque année, tous ceux qui s'intéressent à la jeunesse et principalement à l'utilisation intelligente de ses loisirs, trouveront ci-après la statistique des apprenties et apprentis lauréats par district et ce que ces jeunes choisissent comme récompense.

Statistique des lauréats classés par district

En 1957 =	12 lauréats	Laufon :	21
En 1958 =	20 lauréats	Porrentruy :	26
En 1959 =	22 lauréats	Delémont :	46
En 1960 =	26 lauréats	Franches-Montagnes :	8
En 1961 =	25 lauréats	Moutier :	72
En 1962 =	25 lauréats	Courtelary :	37
En 1963 =	25 lauréats	La Neuveville :	3
En 1964 =	28 lauréats	(depuis 1963)	
En 1965 =	30 lauréats	Total :	<u>213</u>
Total à ce jour :	<u>213 lauréats</u>		

Lauréats classés par métier

Employés (ées) de commerce	37	Marbrier	1
Employés de banque	6	Mécaniciens ajusteurs	10
Acheveurs de boîtes or	2	Mécaniciens de précision	18
Boulangers-pâtisseries	6	Mécaniciens électriciens	2
Bouchers-charcutiers	8	Mécaniciens faiseurs d'étampes	2
Coiffeuses	9	Mécaniciens outilleurs	4
Coiffeur	1	Mécaniciens sur autos	3
Compositeurs typographes	4	Menuisiers ébénistes	8
Conducteur typographe	1	Menuisier modeleur	1
Couturières (depuis 1962)	4	Modeleur sur chaussures	1
Coupeur en chaussures	1	Monteurs électriciens	9
Décolleteurs	11	Outilleur d'horlogerie	1
Dessinateurs en bâtiment	8	Papetier	1
Dessinateurs en génie civil	7	Remonteurs horlogers complets	2
Dessinateurs sur machines	12	Radio-électriciens	9
Electricien sur autos	1	Serruriers de construction	2
Forgeron	1	Tourneur de boîtes or	1
Horlogers praticiens	2	Tourneur de boîtes	1
Horlogers rhabilleurs	4	Vendeuses (depuis 1962)	9
Maçons	3		

Total : 213

Statistique des récompenses choisies

Livres (71 lauréats) : dictionnaires 19 ; techniques 25 ; classiques 12 ; voyages-aventures 7 ; romans modernes 6 ; histoire 2.

Disques (16 lauréats) : musique classique 7 ; jazz 6 ; chansons et opérettes 3.

Outillage professionnel (33 lauréats) : menuiserie 3 ; coiffure 7 ; électricité 2 ; dessin 11 ; horlogerie 4 ; de mesure 6.

Appareils photographiques (10 lauréats).

Montres et réveils (68 lauréats).

Articles ménagers (10 lauréats).

Divers (5 lauréats) : tourne-disque 1 ; microphone 1 ; règles à calcul 2 ; boussole 1.

Si le montant de la récompense choisie est supérieur à 50 fr., le lauréat paie la différence. C'est déjà arrivé dans une septantaine de cas.

Comme on peut le constater, les récompenses sont d'ordre utilitaire, éducatif ou récréatif.

c) Commission pour la protection de la nature

Président : M. R. Baumgartner, Dr ès sciences, Delémont

Secrétaire : vacant

En janvier 1965, M. Paul Flotron, qui a rédigé sans défaillance les procès-verbaux des séances de la commission depuis le moment où

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.

Entreprise de construction

BIENNE

Téléphone (032) 4 44 22

24, rue Gottstatt



Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels

1310

pārli+cie

Chauffage central

Application de la chaleur
à tout usage

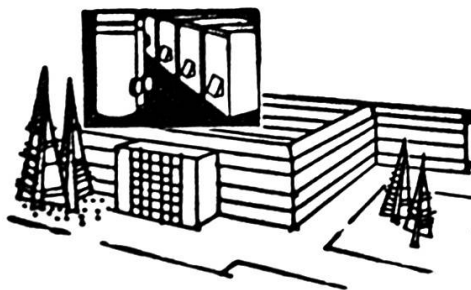
Chauffage par rayonnement

Chauffage au mazout

Climatisation

Installations sanitaires

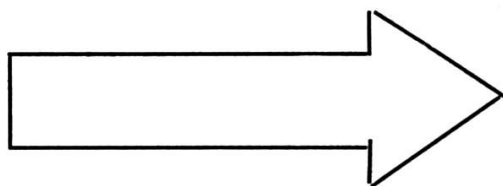
BIENNE LA CHAUX-DE-FONDS
DELÉMONT PORRENTROY
MALLERAY TRAMELAN
SAINT-IMIER NEUCHÂTEL
MUNTSCHER



1312

Les Fabriques de Balanciers Réunies S. A.

à Bienne et leurs succursales dans le Jura bernois



Saignelégier
Saint-Imier
Evilard
Bienne

vous fournissent toute la gamme de balanciers

1309

Pour un bel imprimé,
voici une bonne adresse :



1313

celle-ci a été créée, c'est-à-dire depuis 1937, a, pour raison d'âge, donné sa démission de secrétaire et de membre de la commission. Cette démission a été enregistrée avec un grand regret au cours de la séance de décembre 1965. Le président a relevé le mérite que s'est acquis M. Flotron comme rédacteur des comptes rendus des séances de la commission et de multiples appels en faveur de la protection de la nature jurassienne, et lui a exprimé la reconnaissance de la commission et de l'ADIJ.

Dans la séance du 16 décembre 1965, le président a évoqué et soumis aux délibérations de la commission les problèmes en cours, les réalisations enregistrées durant l'année écoulée et les tâches futures.

La liste complète des « **Monuments naturels protégés par l'Etat dans le Jura bernois et dans la région limitrophe au sud du Jura** » a été publiée dans « Les Intérêts du Jura », N° 9, de septembre 1965 ; elle comprend 46 objets dans les limites du Jura et près de 40 dans la région bordant le Jura au sud.

Un extrait de la « **Bibliographie des réserves naturelles du canton de Berne** » (établie en septembre 1964 par l'Administration cantonale de la protection de la nature) a été multicopié par les soins du secrétariat de l'ADIJ. Cet extrait présentait, au début de 1965, 36 titres ; dans la séance de décembre 1965 le président annonçait qu'il pouvait en ajouter plus de vingt. Sur la proposition de M. Steiner, président de l'ADIJ, il sera procédé à un nouveau tirage de cette bibliographie.

D'entente avec le président de la Commission forestière, M. W. Schild, conservateur des forêts du Jura, et l'inspecteur forestier du XXI^e arrondissement, M. Ed. Juillerat, nous avons répondu favorablement à une demande du Conseil communal de Fontenais, relative à un nouvel emplacement pour le **dépôt des ordures ménagères** (au lieu-dit « Les Gez ») ; nous avons approuvé le projet à la condition que l'emplacement choisi soit recouvert de terre après comblement ; les instances forestières ont, de leur côté, exigé que la surface recouverte de terre soit reboisée.

Convoqué par l'Administration cantonale de la protection de la nature, le président de la commission a pris part, le 3 mars 1965, à Berne, à une **Conférence des présidents des commissions régionales** de tout le canton, présidée par M. H. Schaerer, chef du Service de la protection de la nature. La réunion fut consacrée, entre autres, à l'élaboration de lignes directrices pour une collaboration plus étroite entre l'Administration cantonale pour la protection de la nature et les commissions régionales ; elle procéda en outre à la mise à jour de l'« Etat des monuments naturels dignes d'être placés sous la protection du canton ».

Le 30 août, le président de la commission a représenté l'ADIJ à une assemblée de la Commission de surveillance de l'**étang de la Gruère**, présidée par M. Schild, réunion au cours de laquelle il fut question de l'entretien de la digue de l'étang, de la pose de nouvelles affiches, de l'extension de la réserve, de l'achat éventuel du droit d'eau de l'hoirie Sprunger, du repeuplement de l'étang en poissons, de la surveillance de la réserve, etc. M. L. Grosjean, donnant suite à une offre faite par l'Administration cantonale de la protection de la nature, a lâché 50 canards colverts dans les parages de l'étang. Le mauvais

temps a empêché l'aménagement d'un nouvel emplacement de camping.

C'est également en qualité de représentant de l'ADIJ que le président a pris part le 22 mai et le 30 août à des séances du comité de l'association « **Pro Doubs** », et le 22 mai à son assemblée générale, consacrée principalement à une nouvelle rédaction du projet de « Mise sous protection de la vallée du Doubs », et à l'examen d'un « Projet d'aménagement régional du Doubs » élaboré par M. Faivre, architecte à Porrentruy.

Le 29 octobre 1965, le Conseil-exécutif a placé sous la protection de l'Etat un objet auquel s'étaient intéressées pendant de nombreuses années les commissions régionales du Jura et du Seeland : le « **Pâturage du Jorat (Orvin)** », situé en bordure de l'Orvine, au sud-ouest d'Orvin, entre la chaîne du lac et le Mont-Sujet (Spitzberg), un site remarquable par ses arbres majestueux, pins, chênes, hêtres, érables, tilleuls, etc. Le peintre Paul-A. Robert avait déjà vers 1950 attiré l'attention des commissions cantonale et jurassienne sur la beauté de ce coin de pays. Dans cette réserve se trouve un **bloc erratique** de granit, originaire du Valais, marqué par 36 écuelles (ou cupules) pratiquées certainement par la main de l'homme, mais dont on ne connaît pas la signification ; la partie visible de cete pierre mesure $2,3 \times 1,7 \times 1,5$ m., et son volume est évalué à $2\frac{1}{2}$ m³ (coordonnées : 582 315/222 187). Il va de soi que cet objet, partie intégrante de la réserve, est aussi protégé. La réserve et le bloc erratique sont mentionnés sur le feuillet N° 1717 du registre foncier, ban d'Orvin, qui porte la désignation « Réserve naturelle, Pâturage du Jorat et bloc erratique à écuelles, monuments naturels N 100, R 54 et N 102, G 170 ». Le pâturage protégé est la propriété de la Bourgeoisie d'Orvin.

Notre commission a été représentée, le 4 septembre 1965, par M. G. Hauri, à l'assemblée-excursion annuelle de l'Association du Parc jurassien de la Combe-Grède.

Etangs de Bonfol. La commission a décidé, sur la proposition de M. Bouvier, d'intervenir auprès de l'Administration cantonale de la protection de la nature pour lui demander une extension de la réserve, afin d'empêcher la construction de maisons de fin de semaine aux abords des étangs.

Etang des Marnières (commune de Tramelan). La commission a fait sienne une suggestion de M. Hauri, demandant à l'Etat de placer cet étang sous sa protection (y compris le pâturage dit « Sur-les-Joux »). L'étang est l'une des très rares stations suisses du « Nymphoïdes orbiculata ».

Etang de Bollman. Cet étang, duquel s'écoule un ruisseau qui va rejoindre la Sorne après avoir parcouru la Combe-Tabellon, a été acheté par l'Etat le 22 décembre 1964, pour y pratiquer la pisciculture. Une proposition de M. Grosjean d'en faire une réserve naturelle a été approuvée par la commission et transmise au Service cantonal de la protection de la nature.

La commission est aussi intervenue à Berne pour donner suite à une suggestion de M. Grosjean relative aux refuges de chasse de Saint-Brais et de la Gruère (durée du premier et ouverture à la chasse d'une partie du second).

Divers. Plusieurs blocs erratiques du vallon de Saint-Imier ont été pourvus d'une plaque de bronze signalant leur protection. (Intervention du D^r Krähenbühl.) Un concours concernant la protection de la nature sera proposé à la jeunesse scolaire (suggestion de M. Hauri). La commission retient une idée de M. R. Steiner, président de l'ADIJ, d'organiser de temps en temps une excursion combinée avec des visites d'objets protégés.

Programme d'activité. La commission se propose, en 1966, de travailler à la mise sous protection du site de la « Perte de la Rouge-Eau », entre Le Fuet et Bellelay (M. Baumgartner), des grottes de Réclère, de la région dite « Les Rosées », dans les parages du Doubs (M. Bouvier), de divers blocs erratiques (M. Hauri) ; d'élaborer une bibliographie des objets botaniques (arbres isolés et peuplement d'arbres), et des objets géologiques (blocs erratiques et cavernes) ; de collectionner les photographies de tous les objets protégés dans le Jura bernois.

A l'issue de la séance du 16 décembre 1965, le président René Baumgartner a annoncé à la commission que, pour raison d'âge, il avait donné sa démission au comité de l'ADIJ pour le 31 décembre 1965. M. R. Steiner lui a exprimé en termes des plus aimables les remerciements de l'association jurassienne pour l'activité qu'il a déployée à la tête de la commission depuis 1937, année au cours de laquelle elle fut créée. C'est à l'ADIJ qu'il appartient de lui désigner un successeur.

d) Commission sociale

Président : M. W. Sunier, Courtelary

Secrétaire : Mme S. Schwob, Tavannes

Une année passe vite ! Nous penchant sur celle qui vient de s'en aller, nous devons à la vérité d'écrire qu'elle n'emporte pas avec elle toutes les réalisations que nous lui avons confiées. Et cependant les membres de la commission ont mis en commun leur esprit de service et leurs efforts pour faire progresser le travail social.

La commission a pris connaissance avec intérêt du projet de loi sur les mesures éducatives et d'internement. Cette loi a été acceptée en votation populaire. Elle codifie, suivant le message du Grand Conseil, « une pratique suivie depuis de nombreuses années par les autorités administratives. Elle est appelée à rendre de grands services tout en donnant au citoyen une plus grande protection juridique ».

La commission a été conviée à écouter Mlle Jeannine Gisiger, élève à l'Ecole d'études sociales à Genève, donner les résultats de l'enquête qu'elle a faite sur la coordination des services sociaux du Jura. En conclusion de son travail, Mlle Gisiger a proposé la création d'un centre social jurassien. Cette étude, ainsi que le relève M. le D^r Fehr « a le mérite de faire sentir la dispersion actuelle des efforts sociaux dans notre région et surtout les besoins d'une meilleure coordination ».

C'est à la réalisation de ce centre que notre commission va désormais vouer la plus grande part de ses travaux et de ses efforts.

A cet effet, les membres du bureau ont été reçus à l'Office social neuchâtelois où M. C. Brandt, président, et Mme J. Bauermeister, directrice, leur ont exposé avec une très grande amabilité et une solide conviction les structures et l'utilité de l'Office qui groupe tous les travailleurs sociaux neuchâtelois.

Il appartient maintenant à la commission de continuer ses travaux avec persévérance pour faire avancer la cause à laquelle elle s'est consacrée.

e) Commission d'urbanisme et de protection des sites

Président : M. Jean Christe, instituteur, Courrendlin

Secrétaire : M. P. Schaller, instituteur, Delémont

Nous voici arrivés au vingtième rapport annuel de la Commission d'urbanisme et de protection des sites de l'ADIJ. C'est en effet le 4 juillet 1946 que prenait officiellement corps notre commission qui se proposait de « sauvegarder, dans les limites du possible et du raisonnable l'aspect de nos villages, si coquets sous l'apparente simplicité de leurs chères vieilles demeures ». Et très humblement reconnaissons que le travail de la commission n'a pas fait mentir ces projets.

Tout au cours de 1965, des demandes nous sont parvenues, de communes, de particuliers, qui désiraient entreprendre une restauration ou une construction. Citons au hasard les paroisses de Courtedoux, de Saint-Brais et d'Epauvillers qui avaient l'intention de rénover leur église. Toutes trois ont obtenu une subvention qui les a aidées à mener à chef les importants travaux entrepris. Et aujourd'hui, les trois magnifiques églises en question témoignent de la sollicitude de l'ADIJ pour la conservation des témoins d'un passé déjà bien révolu. Saint-Ursanne, à nouveau, a eu recours à nos bons offices. Une construction projetée en dehors des murs de la ville a été admise, alors qu'actuellement nous étudions la question de la construction d'une antenne collective de TV. Il s'agit ici d'un « très gros morceau » et nous voulons espérer qu'avec l'aide de la Confédération et du canton, nous pourrions arriver à supprimer les nombreuses antennes individuelles qui déparent malheureusement notre joyau jurassien. Dans un autre ordre d'idées, la commune de Vauffelin nous a soumis un projet d'aménagement d'une place pour le dépôt des ordures. On ne voulait rien moins, chez certains, que placer cette décharge en bordure de la route qui, de Frinvillier conduit à Vauffelin. Grâce à la compréhension des autorités, la question semble trouver une autre solution. Nous nous en réjouissons fort. L'appel lancé l'année dernière au sujet de la construction de maisons de week-end aux Franches-Montagnes semble avoir été entendu et nous nous plaisons à reconnaître la bonne volonté montrée par les communes de Montfaucon et du Bémont, notamment, qui nous ont soumis trois projets. Après une entrevue courtoise avec les auteurs des projets, nous avons pu faire état de nos

revendications et les architectes intéressés ont revu leurs travaux préparatoires et les ont mis en harmonie avec nos suggestions. Nous nous en voudrions de ne pas les remercier sincèrement. Si pareille compréhension mutuelle continue, nous sommes certains que l'on n'arrivera plus à des hérésies telles que celles signalées dans notre dernier rapport annuel. La question de l'église de Vicques n'est toujours pas résolue, tout comme celle du château d'Asuel. Malgré de nombreuses recharges avec les personnes intéressées, il n'a pas encore été possible de trouver le personnel nécessaire pour procéder aux travaux envisagés. Par contre, et ceci est certainement le succès de l'année, nous avons pris contact avec la Direction des Usines de Roll à Gerlafingen. Une entrevue a eu lieu à Corcelles et nous pouvons affirmer, croyons-nous, que ce serpent de mer qu'était le martinet a été vaincu. En effet, von Roll se propose de reprendre le martinet, de le démonter soigneusement, de le réparer et de le replacer là où autrefois existait également une telle installation : aux Forges d'Undervelier. Il deviendrait ainsi la première pièce d'un musée éventuel rappelant la belle histoire de l'industrie sidérurgique jurassienne. D'avance, nous remercions la Direction de von Roll et particulièrement M. Schürch, tout en espérant que le musée des Forges soit ouvert bientôt au public.

Si en 1964 nous avons dû prendre congé de M. Reusser, l'année dernière c'est M. Irmin Lévy qui a cru devoir demander sa « mise à la retraite ». La commission a dû bien à regret se séparer de cet éminent collaborateur. Durant vingt ans, il a travaillé dans un bel esprit de collaboration avec les autres membres de la commission. Connaissant parfaitement le Jura et son histoire il était une personnalité très écoutée et souvent il nous a fait des suggestions ou des propositions heureuses. Qu'il soit remercié pour tout le dévouement dont il a fait preuve. Nous voulons espérer que son fils Robert qui lui succède nous apportera le même appui.

f) Commission des horaires

Président : M. R. Steiner, Delémont

Secrétaire : M. H.-L. Favre, Reconvilier

La commission a tenu une seule séance en 1965, le 15 septembre. Mais au préalable elle avait fait une enquête auprès des communes et des entreprises pour connaître leurs vœux. Les observations formulées par nos membres sur l'horaire 1965/1967 ne sont pas très nombreuses. On peut en déduire que l'horaire actuel donne en général satisfaction. Ses imperfections et ses insuffisances peuvent difficilement être corrigées dans l'état actuel du réseau ferroviaire. La lenteur des trains directs entre Bâle et Delémont est due à l'absence de double voie entre Aesch et Delémont.

La commission a mis au point le texte d'une requête à l'adresse de la Direction cantonale des chemins de fer. Cette requête est parvenue à l'administration des CFF assez tôt pour que celle-ci puisse en tenir compte dans l'élaboration du premier projet d'horaire pour 1967/1969.

g) Commission du trafic transalpin

Président : M. R. Steiner, Delémont

Secrétaire : M. H.-L. Favre, Reconvilier

La commission s'est réunie une seule fois, le 5 janvier 1966, à Bienne. Nous avons convié à cette séance non seulement les membres de la commission, mais aussi les membres jurassiens du Comité d'action cantonal pour l'aménagement du BLS et sa cession à la Confédération.

Au cours de cette séance nous avons examiné l'offre de la Confédération, rendue publique le 15 décembre 1965, dans le double but de faire une proposition au comité de l'ADIJ et de tenter de réaliser une unité de vue chez tous les membres jurassiens du Comité d'action cantonal.

M. le conseiller d'Etat Huber assistait également à la séance.

Après une discussion animée, la commission prenait la décision suivante : « Considérant les avantages importants que retirera l'économie jurassienne et cantonale d'un transfert du BLS à la Confédération, nous proposons au comité de l'ADIJ d'appuyer les trois premiers points de l'offre de la Confédération auprès des autorités cantonales, mais de faire encore une démarche auprès du gouvernement pour obtenir : 1° des assurances au sujet du trafic par le Jura, et 2° qu'une partie des capitaux récupérés soient mis en réserve pour faciliter la mise en double voie de la ligne Moutier-Longeau par les CFF au moment où la partie alpine sera mise en double voie. L'action en faveur de l'équipement de la ligne Bâle-Bienne doit être poursuivie. »

h) Commission scientifique

Président : M. H. Liechti, inspecteur, Porrentruy

Secrétaire : M. G. Keller, professeur, Porrentruy

L'activité de la Commission scientifique a été quelque peu ralentie au cours de l'année 1965, en raison des devoirs professionnels de ses membres et de l'absence de l'un d'eux.

On doit pourtant relever le travail inlassable du Dr Ch. Krähenbühl, de Saint-Imier, dans ses démarches sur la flore du Jura. Au cours de l'été 1965, il a concentré ses recherches sur les associations végétales des prairies et des pâturages, visitant particulièrement la partie nord du Jura, de Grellingue aux Franches-Montagnes. Une étude sur les Franches-Montagnes paraîtra dans le prochain numéro des « Actes » de la Société jurassienne d'Emulation. Le Dr Krähenbühl rédige actuellement une « Introduction à la flore du Jura » et les chapitres ayant trait aux forêts.

Le président de notre commission collabore à la préparation d'une exposition sur « La protection des eaux dans le canton de Berne », qui sera présentée l'été prochain dans l'église abbatiale de Bellelay. Il prépare plus particulièrement le secteur des « Eaux karstiques dans le Jura », qui jouent un si grand rôle dans l'alimentation de nos communes. Il dirige en outre des recherches hydrologiques à l'intention de la commune de Courgenay.

Dans la perspective de la connaissance de l'hydrologie de notre pays, nous relèverons plus spécialement l'activité de la Section jurassienne de la Société suisse de spéléologie. Ce groupement est rattaché à la Commission scientifique et est appuyé par le comité de l'ADIJ, qui lui a procuré des objets d'équipement indispensables. Les recherches de ce groupement se concentrent actuellement sur les galeries inférieures des grottes de Milandre, qui s'étendent sous le plateau de Bure, et dont plus de 7 km. ont déjà été explorés. Ces recherches feront l'objet d'une publication dans le bulletin de l'ADIJ.

i) Commission jurassienne du tourisme pédestre

Président : M. O. Stalder, directeur, La Neuveville
Secrétaire : M. J. Aegerter, professeur, La Neuveville

A. PROJETS

Le nouveau plan routier de l'Ajoie a été définitivement établi. Les plans routiers de Chasseral et du Raimeux subissent quelques modifications sur proposition des chefs de district.

B. BALISAGE

1. Contrôle des anciens itinéraires, réparations et compléments

Laufon

7 itinéraires ont été contrôlés.

N° 12 : Petit-Lucelle - La Réselle - Soyhières

Indicateurs

1

Delémont

Tous les itinéraires ont été contrôlés.

N° 1 : Moulin-Neuf - Lucelle

3

N° 7 : Delémont - Bassecourt

1

N° 8 : Delémont - Soyhières - Moulin-Neuf

2

Raimeux

3 itinéraires ont été contrôlés.

N° 7a : Courrendlin - Violat - Rebeuvelier

1

N° 8 : Roches - Raimeux

2

N° 9 : Moutier - Crémines Gänsbrunnen

1

Moron

4 itinéraires ont été contrôlés.

N° 2 : Tavannes - Bellelay (district FMC)

1

N° 2 : Sorvilier - Moron

2

N° 12 : Moutier - Champoz - Le Fuet

4

N° 13 : Moutier - Bellelay

3

Montoz

3 itinéraires ont été contrôlés.

N° 18 : La Heutte - Montoz

2

Franches-Montagnes-Nord

Indicateurs

2 itinéraires ont été contrôlés.

Franches-Montagnes-Centre

4 itinéraires ont été contrôlés.

N° 8 : Saignelégier - Le Noirmont - La Chaux-de-Fonds 1

Franches-Montagnes-Sud

7 itinéraires ont été contrôlés dont 3 partiellement.

N° 1a : Sonvilier - L'Assesseur 1

N° 3 : Tramelan - Les Peux - Les Bois 2

N° 4 : Tramelan - Les Breuleux - Les Bois 3

N° 10 : Renan - Les Bois - Doubs 1

N° 12 : Saint-Imier - L'Assesseur - Les Bois 3

N° 14 : Mont-Soleil - Combe à la Biche - Les Bois 6

57 indicateurs livrés en fin de saison sont encore à placer.

Chasseral

11 itinéraires ont été contrôlés.

N° 3 : Frinvillier - Jobert - Chasseral 3

N° 7 : Bienne - Gorges de la Douanne - La Neuveville 4

N° 10 : Bienne - Orvin - Chasseral 7

N° 11 : La Neuveville - Nods - Chasseral 4

N° 16 : Bienne - Prés-d'Orvin - Mont-Sujet 10

Les itinéraires contrôlés ont fait l'objet de nombreuses commandes de matériel.

2. Nouveaux itinéraires balisés en 1965

Raimeux	Km.	Indic.	Emplacem.
N° 13 : Gänsbrunnen - Mervelier	15	17	11
Montoz			
N° 6 : Court - Montagne de Graiterie	5,2	12	7
N° 16 : Court - Binz - Gänsbrunnen	11	8	4
Total	31,2	37	22

C. PRÉPARATION DES COMMANDES**Itinéraires dont le matériel a été commandé en vue du balisage en 1966****Montoz-Graiterie**

N° 4 : Crémines - Oberdörferberg

Ajoie

N° 1 : Les Rangiers - Sur-la-Croix - Les Chainions

N° 10 : Porrentruy - Les Chainions - Ocourt

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis

Bévilard

Hôtel du Cheval-Blanc

(R. Ludi)

Moderne et confortable

(032) 92 15 51

Bienne

Hôtel Seeland

(A. Flückiger)

Entièrement rénové - Confort

(032) 2 27 11

Boncourt

Hôtel à la Locomotive

(L. Gatherat)

Salles pour sociétés - Confort

(066) 7 56 63

Courgenay

Restaurant La Diligence

(Jean Cœudevez)

Sa cuisine française

(066) 7 11 65

Delémont

Hôtel du Midi

(Oscar Broggi)

Rénové - Confort

(066) 2 17 77

Delémont

Hôtel Terminus

(Robert Obrist)

Tout confort

(066) 2 29 78

Moutier

Hôtel Suisse

(Famille Brioschi-Bassi)

Rénové, grandes salles

(032) 93 10 37

La Neuveville

Hôtel J.-J. Rousseau

(Jean Marty)

Neuf - Confort, salles

(038) 7 94 55

Porrentruy

Hôtel du Cheval-Blanc

(C. Sigrist)

Rénové, confort, salles

(066) 6 11 41

Saint-Imier

Hôtel des XIII Cantons

(M. Zibung)

Relais gastronomique du Jura

(039) 4 15 46

1305

LOTERIE SEVA ^{164/B}

**gros lot
fr. 100'000.-**



**Pour la première fois,
12 voyages
14 jours USA/Canada
chacun
pour deux personnes
avec Swissair**

**New York
Philadelphie
Washington
Harrisbourg
Buffalo
Chutes du Niagara
Toronto
Montréal New York**



TIRAGE 28 AVRIL

1317

D. TABLEAUX D'ORIENTATION

Le tableau d'orientation de Chasseral réparé sera remplacé au printemps 1966.

Le tableau d'orientation de Moutier est en cours d'exécution.

E. COURSES ORGANISEES

10 octobre 1965 : Moutier - Montagne de Graiterie - Oberdörferberg - Gänsbrunnen (par M. Burlon, 166 participants !)

Remarques

1. Les frais de balisage en 1965 présentent les montants suivants :

nouveaux balisages	Fr. 912.40
réparations et compléments	Fr. 5393.10
poteaux et piquets.	Fr. 633.—
Total	<u>Fr. 6938.50</u>

Dans ce montant n'est pas compris le matériel de fixation, tel que brides, tire-fond, clous, losanges et peinture.

2. A la suite d'une démarche faite auprès de la Direction des douanes suisses, le passage sur le sol français des itinéraires Montvoie - Damvant et Lucelle - Petit-Lucelle (Kleinklützel) est autorisé. Les chefs de district peuvent donc procéder au balisage complet de ces itinéraires.

j) Commission routière jurassienne

Président : M. H. Farron, ancien cdt. d'arrondissement, Delémont

Secrétaire : M^e R. Carnal, président du Tribunal, Moutier

Composition de la Commission routière jurassienne, sans changement en 1965.

But. Selon les directives prescrites lors de sa création, la CRJ poursuit ses études, ses recherches, appuie MM. les ingénieurs en chef des V^e et III^e arrondissements dans leurs travaux, dans la mesure où ses interventions portent fruits auprès de la Direction cantonale des travaux publics.

Avec des moyens financiers, forcément limités, il est très difficile d'obvier aux nombreux défauts de structure de notre grand réseau de routes, de corriger les dégâts dus au gel, de répondre aux exigences d'un trafic routier toujours accru, d'obtenir des corrections de tracés, la suppression accélérée des passages à niveau, etc.

Pour orientation, nous rappelons que les sept districts jurassiens comptent un réseau de routes cantonales de 644 km., soit 5 km. de routes cantonales par 1000 habitants, alors que l'ancien canton a 2,15 km. de routes pour le même nombre d'habitants.

Voici le tableau des routes principales à l'aménagement, desquelles la Confédération participe par des subventions de 30 %. Le réseau est de 136 km.

Route No	Longueur en km.	Largeur de la chaussée après amé- nagement en m.	Tronçons exécutés ou en chantier en km.	Trafic journalier moyen en 1960 (vhc)
6 Bienne - Sonceboz	13	10,5	2,6	3200
Sonceboz - Moutier - Delémont .	34,4	9,0	13,1	2700
Delémont - Les Rangiers - Porren- truy - Boncourt	40,2	7,5	7,0	1800
				2913 en 1963 douane Delle
18 Delémont - Laufon	17,7	9,0	8,2	2020
Laufon - Grellingue	8,5	10,5	7,4	2500
Grellingue - Angenstein	1,6	2 × 7,5	—	3500
108 Sonceboz - La Cibourg	24,5	7,5	12,5	1350

Routes de jonction et routes secondaires

Le réseau des routes de jonction, appelées également routes principales, mais ne bénéficiant pas des subsides de la Confédération pour leur aménagement, mesure 208 km.

Depuis 1958 ces routes sont, sans exception, pourvues d'un revêtement antipoussière.

D'autre part, le Jura dispose de 320 km. de routes secondaires, également asphaltées depuis 1960. Seule, fait exception la route Orvin-Lamboing actuellement en voie d'aménagement.

Nous relevons encore les lignes suivantes parues dans un article rédigé par M. Huber, conseiller d'Etat.

« ... Etant donné que le Jura compte un réseau de routes 2,3 fois plus étendu que l'ancien canton, il en découle que les frais d'aménagement des routes jurassiennes sont par habitant environ deux fois plus élevés dans le Jura que dans l'ancien canton.

» Le principal défaut de nos routes cantonales dans le Jura est le manque partiel ou total de fondation.

» 70 % du réseau des routes cantonales dans le Jura en sont dépourvues. Lorsque fondation il y a, celle-ci est le plus souvent insuffisante, posée parfois sur un sol marneux, résistant mal aux atteintes du gel. Parfois l'eau de fonds contribue à accroître l'état critique de l'infrastructure. Le revêtement en souffre, se fissure et s'effrite. Les renforcements par apport de chaille ou de binder, l'évacuation de la marne, la confection d'une couche anticapillaire, l'application d'enduit, superficiels, étanches et d'autres moyens sont constamment utilisés pour limiter les dégâts. Mais l'augmentation constante du trafic, tout spécialement du trafic lourd, rend vaines les solutions moyennes et intermittentes. Il faudrait procéder méthodiquement à la pose de fondations solides et durables.

» Hélas, le manque de crédits ne permet souvent que de parer au plus pressé. »

Nos séances

Les quelques considérations qui précèdent sont à la base de toutes nos préoccupations et de tous nos travaux.

L'an dernier, la CRJ a traité le grave problème des dégâts dus au gel. Ils furent particulièrement importants dans la vallée de Tavannes.

Les travaux effectués, pour réparations seulement, ont coûté la somme de 3 850 000 fr. pour le Ve arrondissement, dépenses couvertes par un crédit spécial de 2 200 000 fr., le solde étant prélevé sur les crédits ordinaires.

Et c'est là le gros ennui !

Les sommes ainsi détournées de leurs buts initiaux faussent le programme annuel des ingénieurs, retardent l'exécution des travaux prévus, les projets sont modifiés, les secteurs en chantier partiellement terminés ou abandonnés alors que d'autres tronçons, faute d'argent, sont simplement renvoyés à plus tard.

Tous ces problèmes ont été mis en discussion par le bureau de la CRJ en présence de M. le conseiller d'Etat Huber, de MM. les ingénieurs d'arrondissement Eckert et Marti et de MM. les présidents des associations ACS, TCS, Pro Jura et ADIJ au printemps 1965 à Delémont.

Ce fut un échange extrêmement profitable pour l'orientation de chacun. Il fut ainsi donné à tous les participants l'occasion de parler sans cérémonie et sans réticences, de nos craintes et de nos vœux, de souligner à M. le conseiller d'Etat l'urgence de telles ou telles réparations, de souhaiter l'accélération des travaux en chantiers et de discuter du programme annuel.

A la suite de cet échange de vues, le conseiller d'Etat Huber s'est déplacé, accompagné de l'ingénieur cantonal en chef, pour visiter le réseau jurassien et se rendre compte sur place des raisons de nos demandes et de leur justesse.

Depuis lors, le problème routier jurassien du Ve arrondissement a été longuement présenté à ses lecteurs par le journal « Le Démocrate » du 30 juin. Interviewé par M. J. Schnetz, M. l'ingénieur en chef du Ve arrondissement J. Eckert a répondu sans ambages aux questions posées. Il n'a pas caché combien la situation du réseau, dont il porte la responsabilité, est extrêmement aiguë et préoccupante.

Nous renvoyons nos lecteurs à cet exposé précis, clair et inquiétant.

Enfin, dans le volume : « 150 Jahre Berner-Jura / Jura bernois 1815-1965 » publié par le Gouvernement cantonal bernois, tout un chapitre est consacré aux routes jurassiennes avec en sous-titre : « Projets concrets et perspectives d'avenir », par H. Huber, conseiller d'Etat, directeur des Travaux publics du canton de Berne.

En bonne connaissance du sujet et des lieux, ce mémoire complet analyse le réseau de nos routes sans trop de pessimisme mais avec beaucoup d'objectivité, de réalisme et de sympathie. Nous en remercions son auteur qui conclut : « Il importe avant tout que des contrées aussi industrielles, aussi peuplées que le Jura bernois, auxquelles n'ont pas été pour le moment consenties de routes nationales, ne soient pas déclassées par rapport aux autres régions du pays. L'Etat de Berne

veillera à ce que les routes du Jura restent des voies de circulation propres à assurer l'avenir économique du pays. »

Bilan de l'exercice 1965

III^e arrondissement

Le tronçon La Reuchenette - Rondchâtel est terminé. Il fut ouvert en grande cérémonie à la circulation le samedi 27 novembre 1965.

Ce fort beau travail dirigé avec maîtrise par M. l'ingénieur Marti, a coûté 7,5 millions de francs. Il réalise une très notable amélioration parmi celles que nous souhaitons depuis longtemps.

Le même jour, en dehors de toute manifestation officielle, le passage sur voie de Sébastopol (à l'est de Saint-Imier) était aussi ouvert au trafic routier.

La liaison La Chaux-de-Fonds - Bienne devient ainsi plus roulable, mais la route 108, dite route horlogère, présente encore l'ennui de trois passages à niveau à supprimer et les déviations de Cormoret et de Sonceboz à réaliser.

V^e arrondissement

- Le passage à niveau à Tavannes a été mis en chantier.
- De multiples corrections ont été effectuées entre Tavannes et Moutier en raisons des dégâts dus au gel.
- La croisée, proche de Pontenet-Gare, est en voie de réalisation.
- Entre Roches et Courrendlin, la route a été bien retenue sans élargissement.
- La déviation de Courrendlin (traversée) est renvoyée.
- Le secteur Delémont - Les Abues (lieu-dit) a été corrigé, élargi, et la croisée Delémont - Courtételle, Delémont - Develier complètement modifiée.
- A Porrentruy, l'avenue Stockmar est terminée.
- Le secteur Engstligermetten - Kessiloch est terminé.

En dehors des routes principales ci-dessus, des tronçons de routes dites secondaires, ont été aménagés :

- entre Courfaivre et Bassecourt ;
- à la sortie de Bassecourt ;
- à Glovelier ;
- entre Saignelégier et la gare de Muriaux.

Avant d'entreprendre le programme des travaux 1966, il reste tout d'abord pour l'arrondissement V, un solde à payer de 3 millions de francs pour liquider les comptes de 1965.

Programme 1966

Dans de telles conditions générales, nous renonçons à présenter un programme de travaux pour l'année 1966.

Pendant quinze ans, nous avons traité le programme des routes jurassiennes en intime collaboration avec MM. les ingénieurs d'arrondissement et sans intermédiaire avec la Direction cantonale des travaux publics.

Dès 1966, la voie à suivre change, le Gouvernement cantonal ayant créé un organisme officiel nouveau dénommé : Commission routière cantonale.

C'est à cette commission qu'il appartient désormais d'enregistrer les désirs des divers arrondissements, d'étudier les besoins de l'ensemble du réseau routier cantonal, d'arrêter un projet routier rationnel et d'en assurer le financement.

Vu l'importance du rôle de cette commission, nous avons laissé de côté les projets de travaux prévus pour 1966 par MM. les ingénieurs d'arrondissement, parce que ces Messieurs ont été priés de soumettre leur programme général des besoins de leur réseau de routes, à classer par degré d'urgence pouvant s'échelonner sur une période de dix ans.

La CRJ a pris position, en adressant à ladite commission l'expression de ses désirs. En voici l'essentiel :

Nous souhaitons qu'une attention particulière soit portée à nos voies de pénétration :

Première urgence

a) routes principales

N° 6 Bienne - Rondchâtel (Taubenloch), assurer dans le plus bref délai la fluidité de la circulation automobile :

- par la correction du pont du Taubenloch ;
- par le redressement du tracé ;
- par la création d'une voie secondaire ou par telle solution appropriée à la nature de la gorge ;
- travail à exécuter sur toute sa longueur et sans interruption.

Boncourt - Porrentruy - Delémont

- suppression sans plus de tergiversations du passage à niveau Saint-Germain ;
- aménagements appropriés et redressements nécessaires partout ailleurs, selon propositions de M. l'ingénieur du V^e arrondissement.

N° 18, Bâle - Delémont

- terminer le tronçon Angenstein - Grellingue ;
- supprimer le passage à niveau de Soyhières.

b) routes secondaires

N° 98 Moutier - Gänsbrunnen - Oensingen

- élargissement, redressement de la chaussée ;
- suppression du passage à niveau de Gänsbrunnen.

Cette demande est ardemment souhaitée parce qu'elle présente déjà maintenant un raccourci très appréciable pour rejoindre la capitale par l'autoroute Oensingen - Berne.

Deuxième urgence

N° 108, route du vallon de Saint-Imier

- suppression des trois derniers passages à niveau ;
- terminaison de la route jusqu'à la frontière neuchâteloise.

N° 18, Delémont - La Chaux-de-Fonds

- correction de la traversée des villages ;
- terminaison des travaux en cours ;
- élargissement de la chaussée à 7 m., entre Delémont et Glovelier, et à 6 m., sur le trajet des Franches-Montagnes.

Troisième urgence

Toutes modifications des tracés actuels par la construction de déviations projetées depuis longtemps en Ajoie, dans la vallée de Delémont, à Laufon et à Sonceboz.

En terminant ce rapport, nous formons le vœu que la nouvelle Commission routière cantonale obtiendra une modification complète du système cantonal de financement des travaux, seule politique donnant un pouvoir d'agir avec plus de célérité en assurant à MM. les ingénieurs d'arrondissement tous crédits utiles pour des travaux moins fractionnés.

6. Remarques finales

L'année 1965 sera, pour le Jura bernois, malgré les intempéries et le freinage de la conjoncture, une bonne année. On peut en dire autant pour l'ADIJ.

Nous exprimons notre reconnaissance la plus vive à tous ceux qui ont activement collaboré à nos travaux. Nous pensons tout particulièrement aux membres de nos commissions, à leurs présidents et secrétaires, au chef de notre service de presse dans l'affaire du trafic transalpin, à nos collaborateurs de la presse, MM. Duvanel et Kasser. Mais notre gratitude va aussi à nos membres. Nous les remercions de leur fidélité et de leur soutien.

Delémont, le 28 février 1966.

Au nom du comité :

Le président :
René STEINER

Le secrétaire :
Henri-Louis FAVRE

III. Comptes

1. Extrait du compte de profits et pertes

Administration

	Recettes Fr.	Dépenses Fr.
— fournitures de bureau et imprimés		2 410.20
— frais du compte de chèques, ports et télé- phone		1 619.20
— abonnements et cotisations		1 794.65
— propagande		667.05
— travaux de bureau		3 349.80
— frais de séances et délégations		7 084.—
— indemnités		9 656.—
— subvention en faveur du développement du trafic		12 127.55
— divers		1 660.60
Cotisations des membres	21 366.—	
Bulletin		
— administration et rédaction		4 412.—
— publicité	10 655.35	
— impression, clichés et ports		20 380.80
— abonnements	5 194.70	
Intérêts - frais de banque		
— titres et dépôts	5 040.45	
Subventions		
— reçues : Seva 147-152	40 810.—	
Etat	13 000.—	
divers	350.—	
	<u>54 160.—</u>	
— accordées		19 040.60
Commissions		12 197.55
Rendement de l'immeuble	4 741.95	
Amortissement		1 075.—
Excédent de recettes		3 683.45
	<u>101 158.45</u>	<u>101 158.45</u>

2. Bilan au 31 décembre 1965

	Recettes Fr.	Dépenses Fr.
Caisse	4.30	
Compte des chèques postaux	4 916.07	
Titres : dépôt BPS Delémont	92 975.—	
dépôt BPS Moutier (immeuble)	16 000.—	
Dépôts : s/c. 8202 et 21894	14 005.25	
s/c. 16676 (sentier gorges)	16 881.85	
s/c. 19860 (fonds cinéma)	3 271.85	
Immeuble Moutier, prix d'achat	73 267.30	
Immeuble : c/c. BPS gérance Moutier	12 510.90	
Mobilier	1.—	
Fonds de réserve	20 456.85	
Capital au 1 ^{er} janvier 1965	250 606.92	
Excédent de recettes	3 683.45	
	254 290.37	254 290.37
	254 290.37	254 290.37

Delémont, le 15 janvier 1966.

Le caissier : H. FARRON

3. Procès-verbal de vérification

Les soussignés ont procédé, ce jour, 2 février 1966, à la vérification des comptes de l'ADIJ pour l'exercice 1965.

Les différents comptes ont été pointés et contrôlés et les pièces justificatives vérifiées, ainsi que le bilan et l'état de fortune de l'ADIJ. Les papiers valeurs et pièces de contrôle ont été produits et vérifiés. Le tout a été trouvé en très bon ordre et établi avec maîtrise.

Les soussignés se font un plaisir de recommander l'approbation des comptes de l'ADIJ pour l'année 1965 et remercient le caissier M. Henri Farron, pour la bonne tenue et présentation de ses comptes.

Delémont, le 2 février 1966.

Les vérificateurs :

Pour la commune de Renan :
Ch. MONNAT

Pour la commune de Delémont :
J.-L. IMHOF

Le vérificateur permanent :
W. WÜST

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ;
secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont.
Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ;
administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06
ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63.
Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin :
25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.